

Le chef de l'État opère un mouvement partiel dans le corps diplomatique et consulaire

P 16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Jeudi 19 mars 2026 / N° 1300 / PRIX 20 DA



CAN 2025 : le Sénégal déchu de son sacre africain
Scandaleux !

P 12

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE :

LA RÉVOLUTION, UNE FLAMME QUI NE S'ÉTEINT JAMAIS



Le président Tebboune souligne que, « malgré la violence du colonialisme, la vérité et l'histoire ont toujours donné la victoire à ceux qui aspirent à la liberté ».

P 3

Le gouvernement se penche sur un projet de décret sur les marchés publics

« MIEUX CODIFIER LES PROCÉDURES »

P 2



Lancement du Gazoduc transsaharien (TSGP)
**UNE ÉQUIPE DE SONATRACH
À PIED- D'ŒUVRE À NIAMEY**

P 4

Elle condamne fermement l'agression sioniste

L'ALGÉRIE AUX CÔTÉS DU LIBAN

L'Algérie a exprimé sa solidarité totale avec les dirigeants et le peuple libanais face à cette escalade de violence, réaffirmant son attachement à la souveraineté et à l'intégrité du pays.



P 3

JOSÉ MANUEL ALBARES ATTENDU À ALGER

Réchauffement des relations bilatérales

Une visite est en préparation. Celle du ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, attendu en Algérie durant la dernière semaine de mars. Selon plusieurs médias espagnols, confirmés par des sources diplomatiques, ce déplacement doit ouvrir la voie à un sommet entre le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, et le président Abdelmadjid Tebboune.

PAR NASSIM TERKI

L'information a été publiée par El Confidencial, puis reprise par The Objective. Côté algérien, aucune confirmation officielle n'a encore été donnée. Le lieu du sommet reste lui aussi indécis : Alger ou Madrid. Ce déplacement intervient dans un contexte encore marqué par une crise diplomatique profonde. Depuis son arrivée au pouvoir en décembre 2019, Abdelmadjid Tebboune ne s'est jamais rendu en Espagne. À l'inverse, Pedro Sánchez s'était déplacé à Alger en octobre 2020, avant la rupture. Le point de bascule remonte à l'affaire Brahim Ghali, dont l'accueil en Espagne avait déclenché une première tension. La crise s'est ensuite aggravée en 2022, lorsque Madrid a changé de position sur le Sahara occidental en soutenant le plan d'autonomie marocain. Une décision qui a provo-

qué une réaction immédiate d'Alger. Rappel de l'ambassadeur, suspension du traité d'amitié, gel des échanges commerciaux, la réponse algérienne a été nette. Seuls les contrats gaziers ont été maintenus, en raison de leur caractère stratégique et des engagements à long terme. Depuis, des signes de détente apparaissent, sans pour autant tourner complètement la page. En novembre 2023, Alger a nommé un nouvel ambassadeur à Madrid. En 2024, une reprise partielle des échanges commerciaux a été observée. Mais les relations restent fragiles. Une visite du président Tebboune en Espagne avait même été évoquée en décembre 2025 par The Objective. Elle n'a finalement pas eu lieu. Dans ce contexte, la venue de José Manuel Albares s'inscrit dans une tentative de reprise du dialogue. Les médias espagnols parlent d'un moment « clé », dans un environnement régional et interna-



tional sous tension. Madrid cherche, selon ces mêmes sources, à rééquilibrer ses relations avec les deux acteurs majeurs du Maghreb, l'Algérie et le Maroc. Une ligne diplomatique délicate, compte tenu des rivalités et des dossiers en cours. La visite intervient aussi après de nouveaux développements autour du Sahara au Conseil de sécurité, et dans la foulée de discussions entre les parties au conflit, organisées en février dernier à l'ambassade des

États-Unis à Madrid. Plusieurs dossiers pèsent sur les relations bilatérales. La question migratoire en fait partie. L'été 2025 a été marqué par une forte pression sur les îles Baléares, devenue un point de friction entre les deux pays. Autre enjeu central : l'énergie. L'Espagne reste le premier importateur de gaz algérien, un facteur qui maintient un lien stratégique malgré les tensions politiques. Sur le plan économique, le coût de la crise est déjà

mesurable. Les entreprises espagnoles présentes sur le marché algérien auraient perdu environ 3,2 milliards d'euros en 28 mois. Les exportations ont fortement chuté, passant de 1,9 milliard d'euros en 2021 à seulement 330 millions en 2023. La visite annoncée d'Albares ne règle rien à elle seule. Mais elle marque une étape. Celle d'un possible redémarrage, encore prudent, entre Alger et Madrid. ■

Le gouvernement se penche sur un projet de décret sur les marchés publics «Mieux codifier les procédures» ouverture

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé ce mercredi une réunion du gouvernement consacrée à l'examen de deux dossiers, ont indiqué les services du Premier ministre dans un communiqué. Ainsi, Le gouvernement a entamé l'examen d'un projet de décret exécutif fixant les modalités d'application des règles générales relatives aux marchés publics, a rapporté le

communiqué, soulignant que ce projet avait pour but à clarifier le cadre réglementaire destiné à garantir l'application effective de la législation en vigueur. «A cet effet, il permet de mieux codifier les procédures pratiques et à compléter les mécanismes opérationnels présidant à la préparation et à l'exécution de la commande publique en assurant l'équilibre des relations

contractuelles», explique le communiqué. **Les feuilles de route de plusieurs secteurs examinées** Par ailleurs, la même source note que le nouveau texte visait à améliorer l'utilisation des fonds publics tout en consolidant un environnement concurrentiel équitable, favorisant les principes

de transparence et d'éthique. Egalement, Il entend encourager la valorisation et la promotion de la production nationale et veiller au respect des règles de bonne gouvernance dans la gestion et l'exécution de la commande publique. Le deuxième volet de la réunion a enregistré l'examen de plusieurs feuilles de routes sectorielles pour la période

2026-2028. Précisément, il s'agit de celles inhérentes aux secteurs des transports, de la justice, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'éducation nationale, du commerce intérieur et de la régulation du marché national, de la jeunesse, des travaux publics et des infrastructures de base, de l'Hydraulique et du sport. **R. N.**

MARK SCHAPIRO, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE US EN ALGÉRIE : «L'Algérie au cœur des priorités américaines»

Début mars, un nouveau responsable prend la tête de la représentation diplomatique des États-Unis à Alger. Mark Schapiro, nommé chargé d'affaires, a choisi une courte vidéo pour s'adresser directement aux Algériens et aux autorités. Une prise de parole sobre, sans effet, où il pose les axes de son mandat. Premier signal, l'ordre des priorités. L'économie et l'agriculture arrivent en tête, avant les questions de sécurité et les échanges culturels. Un choix qui tranche avec les approches précédentes, souvent centrées sur le sécuritaire et les hydrocarbures. Ici,

le message est différent, la relation bilatérale doit aussi passer par la production, l'investissement et les échanges concrets. Le diplomate n'est pas un inconnu à Alger. Il y a déjà travaillé entre 2007 et 2009. Il insiste sur ce point, évoquant un retour dans un pays qu'il connaît. « Comme diraient les Algériens : hassit bel ghorba », déclare-t-il, reprenant une expression populaire pour marquer une forme de proximité avec la société locale. Dans son intervention, il rappelle le cadre de sa mission, diriger la représentation américaine et renforcer la

coopération entre les deux pays. Il parle d'« honneur », mais insiste surtout sur la continuité du travail engagé. Son parcours éclaire cette orientation. Il vient de Washington, avec un passage par le Pentagone, notamment au sein du bureau du chef des opérations navales. Il a également travaillé avec les forces navales pour l'Europe et l'Afrique, basées à Naples. À cela s'ajoutent des fonctions diplomatiques à Malte, où il a été vice-chef de mission et chargé d'affaires. À Alger, il avait déjà occupé un poste clé en charge des questions politiques et économiques. Ce retour

s'inscrit donc dans une trajectoire cohérente. Il le dit lui-même, il est chargé de mettre en œuvre «l'agenda diplomatique du président Trump». Sur le fond, il insiste sur « la profondeur des relations » entre l'Algérie et les États-Unis. Un partenariat qu'il juge important et appelé à se développer. Mais là encore, le ton évolue, moins de discours centré sur la sécurité, davantage d'attention portée aux secteurs économiques. Les données disponibles vont dans ce sens. Les échanges commerciaux entre les deux pays atteignent environ 3,5 milliards de dollars. L'agriculture,

l'agro-industrie et les technologies y prennent une place croissante. Des projets conjoints existent, notamment dans l'élevage. Plus d'une centaine d'entreprises américaines sont aujourd'hui présentes en Algérie, dans des domaines variés. En mettant en avant ces secteurs, le nouveau chargé d'affaires envoie un message clair : la relation entre Alger et Washington ne doit pas se limiter aux enjeux stratégiques. Une coopération élargie, où l'économie devient un levier central, sans pour autant écarter les autres volets, sécuritaires et culturels. **Rédaction**



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
Tél./Fax : 028 26 99 24
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YOUSSEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : **agence.rcgic@anep.com.dz**
Programation.rcgic@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE :

« La Révolution, une flamme qui ne s'éteint jamais »

À l'occasion du 64e anniversaire de la Fête de la Victoire, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message au peuple algérien, rappelant la portée historique de cette date marquée par l'entrée en vigueur du cessez-le-feu consécutif à la signature des Accords d'Évian.

PAR MAHDI B

Le chef de l'État a souligné que le 19 mars représente « le jour où fut proclamée la fin d'une domination coloniale ayant duré un siècle et trente ans », qualifiant ce colonialisme de peuplement d'« injuste, dépourvu de toute valeur humaine, profondément enraciné dans le meurtre, la destruction et le pillage ». Dans son message, le président Tebboune a rendu hommage aux sacrifices des moudjahidine, rappelant qu'ils ont lutté pour une Algérie libre, indépendante et affranchie du joug colonial. Il a également affirmé que, malgré la violence du système colonial, « la vérité et les lois de l'histoire ont toujours assuré la victoire à ceux qui aspirent à la liberté ». Évoquant la Révolution, il a estimé que « Dieu le Tout-Puissant a accordé la victoire au peuple algérien par une révolution glorieuse, dont la flamme ne s'éteint point menée par des hommes et des femmes animés par la foi en une vie libre et digne, ou prêts au sacrifice suprême pour que vive l'Algérie ». Le président a en outre rappelé que cette lutte, amorcée le 1er novembre 1954, s'est poursuivie jusqu'à l'aboutissement d'une victoire « acquise au prix de lourds sacrifices, de destructions et de tragédies », soulignant que le peuple algérien demeure porteur du message des martyrs. Abdelmadjid Tebboune a insisté sur les défis auxquels fait face l'Algérie, notamment en matière de résilience économique et de renforcement de la souveraineté nationale dans



un contexte international marqué par les tensions. Il a affirmé que le pays a engagé un projet de développement stratégique ambitieux, reposant sur des réalisations structurantes et une mobilisation collective. Le président Tebboune a conclu en appelant à poursuivre les efforts dans un esprit d'unité, en réaffirmant l'attachement aux idéaux des martyrs et en renouvelant l'engagement à bâtir une Algérie forte et prospère. Signés le 18 mars 1962, les Accords d'Évian ont permis l'entrée en

vigueur, dès le lendemain, d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire national, marquant l'aboutissement de la guerre de Libération nationale et mettant fin à 132 années de colonisation. Plus d'un million et demi d'Algériens ont sacrifié leur vie pour l'indépendance du pays. Cependant, malgré ce tournant historique, des violences ont persisté, notamment à travers les actions de l'armée secrète, qui ont continué à cibler la population et les infrastructures. ■

À l'occasion de l'Aïd el-Fitr
Le président Tebboune
et le Sultan Haitham bin Tariq
échangent leurs vœux

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier un appel téléphonique du sultan d'Oman, Haitham ben Tariq. Selon un communiqué de la présidence, le souverain omanais a adressé ses félicitations au président algérien à l'occasion de l'Aïd el-Fitr, exprimant ses vœux de bonheur, de prospérité et de stabilité au peuple algérien. Le président Tebboune a, à son tour, remercié le sultan d'Oman pour cette attention fraternelle et lui a adressé ses propres vœux à l'occasion de cette fête religieuse. Il a également formulé des prières pour que la paix et la sécurité continuent de régner sur le Sultanat d'Oman et son peuple.

Elle condamne fermement l'agression sioniste
L'Algérie aux côtés du Liban

L'Algérie a fermement condamné hier l'agression menée par Israël contre le Liban. Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères a également exprimé sa solidarité avec les dirigeants et le peuple libanais face à cette escalade de violence. « L'agression israélienne contre le Liban se poursuit avec intensité, provoquant des pertes humaines importantes et une destruction matérielle dont l'ampleur dépasse toute imagination », indique le communiqué. Le ministère précise : « L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté ces attaques inacceptables et exprime sa solidarité totale avec le Liban, dirigeants et peuple ». Il réaffirme également son attachement indéfectible à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban. Face à cette situation tragique, le président Abdelmadjid Tebboune est resté en contact permanent avec son homologue libanais, Joseph Aoun. Il a donné ses instructions au ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger ainsi qu'aux Affaires africaines, Ahmed Attaf, afin de maintenir une coordination étroite avec le ministre libanais des Affaires étrangères, Youssef Reji.

R. N.

UN HOMMAGE LUI A ÉTÉ RENDU
Krim Belkacem, un politique avisé

À l'occasion du 64^e anniversaire de la Fête de la Victoire, le Forum de la Mémoire organisé par le journal El Moudjahid, en coordination avec l'Association Machaâl El Chahid, a rendu hommage à Krim Belkacem. Les participants l'ont décrit comme un homme politique avisé et un diplomate habile, dont le parcours a profondément marqué l'histoire de l'Algérie. Le journaliste et écrivain Boukhalfa Amazit a retracé les étapes majeures de la vie du moudjahid : son engagement dès le 1er novembre 1954, son rôle clé au Congrès de la Soummam le 20 août 1956, ainsi que sa présidence au sein du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) lors des négociations d'Évian, qui ont abouti au cessez-le-feu du 19 mars 1962. Pour Amazit, ces négociations ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une préparation minutieuse et d'un travail de longue haleine. Cette rigueur a permis à la délégation algérienne de transformer cette étape en un tournant décisif de l'histoire nationale, « un moment presque magique de diplomatie », souligne-t-il. « Krim Belkacem ne se résume pas à des articles ou à des livres, mais à une vie

entière dédiée au sacrifice pour son pays », insiste Amazit. Pour lui, une conférence, même solennelle, ne saurait suffire à retracer l'ampleur de son engagement. Le moudjahid était également reconnu comme un chef militaire courageux et soucieux de ses hommes, surnommé « le lion des montagnes ». Sa stratégie sur le terrain et sa vision politique laissent un souvenir indélébile parmi ceux qui ont partagé son combat. Au-delà de son rôle militaire, Krim Belkacem était un diplomate habile, capable de manier la parole avec finesse, animé par une foi profonde en l'Algérie et son indépendance. Son audace et sa détermination ont rendu possibles des négociations complexes, notamment lors des derniers rounds à l'hôtel du Parc le 18 mars 1962. Malgré le stress et la tension, il insistait pour relire une ultime fois les documents avant de signer ce que l'on qualifie aujourd'hui de « chef-d'œuvre juridique ». Trois mois plus tard, le 5 juillet 1962, l'Algérie retrouvait son indépendance après plus d'un siècle de colonisation, une histoire dont l'écho se retrouve encore dans les luttes contemporaines, notamment en Palestine ou au Sahara occidental. Pour

sa part, Kawthar Krim a souligné l'importance de transmettre à la jeunesse la mémoire de cette période. Elle rappelle que l'indépendance n'est pas seulement le fruit des combats armés, mais aussi celui d'une diplomatie tenace et de longues négociations, menées dans un contexte marqué par l'agressivité de l'Organisation de l'armée secrète et des tensions extrêmes. Les soi-disant « rencontres secrètes » n'étaient en réalité que des étapes préparatoires essentielles à la réussite de la diplomatie algérienne. Kawthar Krim évoque également le rôle de son père dès juin 1954, lorsqu'il rencontre Didouche Mourad pour assurer que la Kabylie soit pleinement impliquée dans le déclenchement de la Révolution. « Ces vérités historiques doivent être connues de notre jeunesse », insiste-t-elle, « pour comprendre que l'indépendance a été forgée à la fois par les armes, la diplomatie et une volonté inébranlable de libérer le pays ». À travers ce forum, l'héritage de Krim Belkacem est rappelé non seulement comme un acteur militaire et politique, mais aussi comme une figure centrale de la diplomatie algérienne et du combat pour la souveraineté nationale. ■

Éditorial
l'EXPRESS

LE LEGS
DES MARTYRS

PAR BOUALEM

Il est midi, ce 19 mars 1962. Un silence pesant s'installe sur l'Algérie. Les armes se taisent officiellement après sept années d'une guerre sans merci. Le cessez-le-feu est proclamé ; la victoire est là, arrachée par le sang et la détermination d'un peuple tout entier. Pourtant, dans les rues, la peur persiste. L'Organisation de l'armée secrète, dans un ultime sursaut de violence, sème encore la mort parmi les civils. La paix est déclarée, mais la violence, elle, ne s'est pas encore totalement éteinte. Soixante-quatre ans plus tard, cette date résonne toujours comme un symbole, une cicatrice, une promesse. Pour l'Algérie, le 19 mars est bien plus qu'une date consignée dans les livres d'histoire. C'est l'acte de naissance d'une nation libre, le triomphe d'une révolution menée par des hommes et des femmes ordinaires, devenus héros par la force des choses. Une révolution « glorieuse et impérissable », comme l'a rappelé le président Abdelmadjid Tebboune dans son message à la Nation. Une révolution qui a brisé 130 ans de colonisation, un système « injuste, dénué de valeurs humaines », fondé sur la violence, la spoliation et le mépris. En France, cette date demeure un sujet de division, un miroir brisé. Pour certains, elle évoque la fin d'un rêve, celui d'une Algérie française. Pour d'autres, elle marque le début d'un réveil, la prise de conscience, souvent douloureuse, des réalités du colonialisme. L'histoire rappelle que la colonisation est un système de domination et d'exploitation ; la reconnaître pleinement, sans fard ni minimisation, reste une condition essentielle pour apaiser les mémoires blessées et construire un avenir commun. Dans son allocution, le président Tebboune a insisté sur ce devoir de mémoire. Il a salué le sacrifice des martyrs, ces milliers d'hommes et de femmes tombés pour que l'Algérie respire enfin. Mais il a aussi évoqué l'avenir. Car la victoire de 1962 n'est pas un héritage figé. Elle constitue un rappel vivant : la liberté conquise au prix du sang impose aujourd'hui de bâtir une nation forte, unie et souveraine. Les martyrs n'attendent pas des discours convenus, mais une fidélité active. Celle qui transforme les sacrifices d'hier en réalisations concrètes pour les générations actuelles. L'Algérie s'efforce aujourd'hui de concilier mémoire et modernité, justice et développement, souveraineté et ouverture. Elle s'attelle à transformer l'héritage de la Révolution en un avenir à la hauteur des sacrifices consentis. Le 19 mars 1962, l'Algérie a conquis sa liberté. Mais la liberté, comme la paix, ne se décrète pas : elle se construit chaque jour. C'est le message que porte cette date, année après année. Une victoire ne s'éteint pas. Elle s'entretient. Elle se vit. Elle se transmet. À nous d'en être dignes.

LANCEMENT DU GAZODUC TRANSSAHARIEN (TSGP)

Une équipe de Sonatrach à pied-d'œuvre à Niamey

Une équipe technique de Sonatrach est actuellement à pied d'œuvre à Niamey (Niger), en vue de préparer le lancement effectif du tracé du projet du gazoduc transsaharien (TSGP) sur le sol nigérien.

PAR MAHREZ Z

La visite constitue un prélude à la phase des études détaillées du tracé ainsi qu'à celle de la construction du gazoduc, selon un communiqué de Sonatrach qui précise que «la phase opérationnelle du projet reliant le Nigeria, le Niger et l'Algérie sera lancée à l'issue du mois de Ramadhan 2026, avec la mobilisation de Sonatrach pour la mise en œuvre de ses différentes étapes, conformément aux instructions du président de la République.»

Il s'agit d'abord pour le groupe Sonatrach et de la délégation du ministère des hydrocarbures et des mines de «récolter les données techniques afférentes au projet, au Niger en coordination avec la partie nigérienne,» selon le communiqué du groupe.

L'équipe est chargée d'examiner le cadre légal et réglementaire au Niger, notamment en ce qui concerne la pose de canalisations, les études réglementaires (étude de danger - EDD et étude d'impact environnemental - EIE), ainsi que les permis et les autorisations de construction liés à ce gazoduc.

L'objectif est d'examiner conjointement les premières étapes opérationnelles pour réaliser les études du tracé, tout en tenant compte des résultats préliminaires de l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'études britannique PENSPEN.

L'étude, confiée au Consultant, et financée par les trois compagnies pétrolières nationales des pays concer-

nés Sonatrach (Algérie), Sonidep (Niger) et NNPC (Nigeria), portait sur les volets commercial et technique. Ce dernier point concerne les spécifications du gaz exporté, la capacité du gazoduc et le nombre de stations de compression à installer. L'étude couvrirait aussi le planning du projet, la durée nécessaire pour chaque étape, l'impact environnemental (effets sur les zones désertiques, émissions de CO2, etc.), l'impact social, et l'évolution des législations relatives aux hydrocarbures dans les trois pays.

Le programme de la visite actuelle de sonatrach au Niger comprend également des rencontres et des discussions techniques avec les responsables de la Société nigérienne du pétrole (SONIDEP) et ceux du ministère nigérien du Pétrole, ainsi que d'autres parties impliquées dans ce projet, indique le communiqué.

Cette démarche «traduit l'engagement de l'Algérie à concrétiser ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la consolidation des partenariats stratégiques avec les pays africains et la promotion de la coopération Sud-Sud. Elle reflète également la volonté de l'Etat de renforcer la présence du groupe Sonatrach sur la scène énergétique continentale. Selon le communiqué diffusé par Sonatrach.

Le président de la République, avait annoncé récemment que «le lancement du projet de réalisation du gazoduc transsaharien à travers le territoire nigérien interviendra après le mois de Ramadan, Sonatrach prenant les choses en main pour enta-



mer la pose du pipeline qui traverse le Niger ».

Accélérer la concrétisation du projet Cette déclaration faisait suite à la visite en Algérie il y a quelques semaines du président du Niger, Abdourahamane Tiani. La visite avait permis de normaliser et de dynamiser les relations bilatérales, ouvrant la voie à une coopération renforcée dans les domaines sécuritaire et énergétique.

Le gazoduc Nigeria-Algérie, ou Trans-Saharan Gas Pipeline (TSGP), constitue l'une des plus importantes infrastructures énergétiques du continent africain. Il permettra d'acheminer, le gaz produit au Nigeria vers l'Europe, via le Niger puis l'Algérie qui dispose

déjà des infrastructures nécessaires et de connexions avec le marché européen.

Une fois concrétisé, le gazoduc transsaharien deviendra un levier majeur de développement économique pour le Nigeria, le Niger et l'Algérie, tout en redessinant la carte énergétique du continent africain.

Le gazoduc permettrait de fournir 20 à 30 milliards de mètres cubes de gaz aux marchés mondiaux depuis le Nigeria. Le méga projet de transport de gaz relie les trois pays sur une distance de plus de 4.000 km, dont 1.037 km en territoire nigérien, 841 km au Niger et 2.310 km en Algérie. Il permettra de raccorder les champs gaziers du Nigeria, à partir de Wari

sur le fleuve du Niger, au réseau algérien.

Les ministres en charge du secteur de l'énergie en Algérie, au Niger et au Nigeria avaient convenu, le 21 juin 2022, lors d'une réunion tripartite dédié au projet, à Abuja (Nigeria), de la pose «des premiers jalons» de ce projet, en prévision de sa concrétisation, après la fin des études techniques.

Un memorandum d'entente a ensuite été signé à Alger, en juillet 2022, en vue de la concrétisation du projet du Gazoduc transsaharien (TSGP). Les trois pays ont affiché, à l'occasion, leur détermination à relancer les études et les différents programmes tracés dans ce cadre. **M. Z.**

Le ministre de l'Economie de la connaissance reçoit le directeur du bureau de l'OMPI à Alger

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Nouredine Ouadah, a reçu, au siège du ministère, le directeur du bureau de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Alger, Othmane Ahmed Mohamed Salek, avec lequel il a examiné les voies et moyens de renforcer le partenariat et la coopération en matière de promotion de la propriété intellectuelle, a indiqué mercredi un communiqué du ministère.

La rencontre, qui s'est déroulée mardi, a été l'occasion d'évoquer les mécanismes de redynamisation du programme du Centre de propriété intellectuelle pour les affaires, visant à accompagner les start-up et les micro-entreprises, notamment à travers l'adoption de stratégies de valorisation de la propriété intellectuelle et l'exploitation des actifs immatériels issus de la recherche et de l'innovation, de manière à contribuer au renforcement de l'économie de la connaissance, a précisé la même source. Les entretiens ont également porté sur la contribution de l'OMPI à la prochaine édition de la Conférence africaine des start-up (ASC 2026), dans le cadre du soutien aux initiatives visant le développement de l'écosystème de l'innovation sur le continent africain, souligne le communiqué.

MINE DE OUED AMIZOUR

Un autre fer de lance de l'économie industrielle

PAR MAHDI B.

L'état d'avancement des grands projets de développement industriel et minier fait actuellement l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics, dans la perspective de l'entrée en production prochaine de ces projets économiques structurants.

Il faut rappeler qu'au début du mois de mars, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait présidé une réunion de travail consacrée à l'état d'avancement des grands projets de développement industriel et minier, dont l'état d'avancement de mégaprojets de la ligne minière Est, de la mine de phosphate de Bled El Hadba et ses unités et du projet d'extraction de zinc et de plomb à Oued Amizour, avant le lancement de leur exploitation effective à la fin de ce mois de mars.

Mine de fer de Gara Djebilet, de phosphates d'Oued el Hadba et de zinc-plomb de Oued Amizour sont le fer de lance de l'économie industrielle de l'Algérie pour au moins les dix prochaines années. La semaine dernière, et pour assurer le suivi du projet, une forte délégation ministérielle, conduite par Mohamed Arkab, ministre des Hydrocarbures et des mines, du ministre des Travaux Publics et des infrastructures de Base, Abdelkader Djellaoui, et de la secrétaire d'Etat chargée des mines, Mme Karima Bakir Tafer, ainsi que des P-DG de la Sonare et de l'ENOF, s'est rendu sur le site de la

mine de Oued Amizour. La délégation ministérielle avait préparé en fait la visite officielle, effectuée avant hier mardi dans la wilaya de Béjaïa, du Premier ministre Sifi Ghrieb, qui s'est déplacé pour faire le point, avec les autorités locales et les ministres concernés, pour lancer l'exploitation de la mine de zinc-plomb d'Oued Amizour et Tala Hamza. Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Sifi Ghrieb a présidé la cérémonie de lancement des travaux du projet d'exploitation et de valorisation de la mine de zinc et de plomb située dans les communes d'Amizour et de Tala Hamza.

Selon l'APS, cette visite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie décidée par le président de la République pour faire du secteur minier un levier stratégique du développement économique durable, à travers la réduction de la dépendance aux hydrocarbures et l'amélioration de la diversification de l'économie nationale. Ce projet marque également une étape importante dans le processus de revitalisation de l'activité minière et du renforcement de la souveraineté industrielle, ajoute-t-on. Objet de l'attention soutenue du président Tebboune, et considéré comme un des mégaprojets du pays dans le domaine minier, la mine géante de zinc et de plomb de Oued Amizour, à cheval entre les communes de Tala Hamza et de Oued Amizour est considérée comme un gisement majeur, et classée 12e en termes de réserves à

l'échelle mondiale. Le coût de l'investissement consenti est estimé à 471 millions de dollars, un permis d'exploitation de la mine ayant été accordé à la joint-venture algéro-australienne Western Mediterranean Zinc. Sur le plan technique, le gisement couvre une superficie de 234 hectares et possède des réserves estimées à 34 millions de tonnes. Ce projet a par ailleurs fait l'objet de la signature d'un contrat, signé le 2 novembre 2024, entre la joint-venture algéro-australienne Western Mediterranean Zinc (WMZ) et le géant chinois Sinosteel, qui a plusieurs projets en Algérie dont ceux de Gara Djebilet (fer) et Bled El Hadba (phosphates). Le contrat comprend la réalisation de la mine de zinc et de plomb et la construction d'une usine de traitement avec une capacité annuelle de production de 170.000 tonnes de zinc et 30.000 tonnes de plomb. En outre, l'exploitation de la mine est prévue pour une durée de 19 ans à partir de 2026 et doit être "enterrée", selon la méthode dite des "chambres remblayées descendantes" afin de limiter les risques écologiques et sur l'environnement. Enfin, ce projet devrait avoir des retombées économiques et sociales importantes, tant nationales que régionales. Il devrait générer 700 emplois directs et 4 000 emplois indirects, avec un important impact sur le développement socio-économique de la région de Béjaïa. Outre la satisfaction du marché local, le surplus de la production de la mine sera destiné à l'exportation. ■

LA NUTRITHÉRAPEUTE KHADIDJA BENALLAL SUR LES TROUBLES DIGESTIFS POST RAMADHAN : « Éviter la réintroduction brutale de plats copieux »

Habituellement, le premier jour de l'Aïd el Fitr est marqué par une hausse des admissions hospitalières, notamment pour des troubles digestifs.

Selon la nutrithérapeute Khadidja Benallal, ce phénomène résulte d'un passage brutal d'un mois de jeûne à une alimentation normale, caractérisé par une réintroduction rapide de repas copieux et des gâteaux traditionnels et modernes.

« Pendant un mois, l'estomac s'est habitué à un repos diurne et une activité nocturne. Trente jours de jeûne suffisent amplement au système digestif pour adopter cette nouvelle routine », explique Mme Benallal dans une déclaration à l'Express. Nonobstant, dès le matin de l'Aïd, « cette habitude est rompue de manière brutale », regrette la nutrithérapeute.

En Algérie, les traditions culinaires au premier jour de l'Aïd sont portées sur des plats comme la rechta ou le couscous, et autres plats traditionnels. Ces plats, bien que symboliques, sont souvent « très copieux et riches en gras ».

Et ce « passage brutal d'un mois de jeûne à une réintroduction rapide de repas copieux et des gâteaux traditionnels et modernes riches en sucres cause des troubles digestifs » est constaté dans les services d'urgence.

« D'un mois d'abstinence et d'un repos diurne, nos concitoyens prennent dès le matin des gâteaux et un café au lait, alors que le système digestif n'est plus habitué à digérer à cette heure-là. Par conséquent, la nourriture que nous consommons à ce moment précis ne sera pas digérée correctement », explique notre interlocutrice. Cette coupure brutale cause des ballonnements, vomissements et douleurs.

Mme. Benallal préconise ainsi d'envoyer des signaux légers à l'estomac l'incitant à sécréter les acides nécessaires pour préparer la digestion futur. « Optez pour une tisane légère. Elle envoie un signal doux à l'estomac. Vers 10h,



envoyez-lui un deuxième signal en prenant quelque chose de très léger. Ensuite, à midi, vous pouvez partager le repas familial avec des quantités pas forcément mesurées mais avec modération », préconise la spécialiste.

Apprendre à écouter son corps La nutrithérapeute explique qu'un régime alimentaire équilibré varie selon l'âge, le sexe et l'état de santé de l'individu. « Si un aliment, même reconnu pour ses vertus santé, est mal toléré par l'organisme, la base nutritionnelle préconise simple-

ment de l'exclure de son programme alimentaire », préconise Mme. Benallal

Pour préserver sa santé, la plaide pour une réduction de la consommation de pain blanc, véritable pilier de la table algérienne. Ce constat s'étend également aux fritures et au fast-food, dont la consommation quotidienne n'est pas sans effets sur la santé. Enfin, elle alerte sur l'omniprésence du sucre, dans les boissons gazeuses que dans les gâteaux et viennoiseries qui ponctuent trop souvent le quotidien. ■

ANP Un narcotrafiquant neutralisé à Tamanrasset

Un narcotrafiquant armé a été neutralisé par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également récupéré des armes, mardi, lors d'une autre embuscade menée dans la zone d'Arrak dans la wilaya de Tamanrasset, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans la dynamique des efforts à assurer la sécurisation de la bande frontalière et à mettre en échec toutes tentatives de contrebande et de criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont neutralisé hier 17 mars 2026, lors d'une autre embuscade menée dans la zone d'Arrak dans la wilaya de Tamanrasset en 6e Région militaire un (1) narcotrafiquant armé et récupéré de deux (2) pistolets mitrailleurs de type FMPK, un (1) pistolet-mitrailleur de type Kalachnikov, un (1) véhicules tout-terrain, contenant un million cinq cent mille (1.500.000) comprimés psychotropes, un (1) appareil de communication de type Thuraya, trois (03) chargeurs et une quantité de munitions », précise la même source. « Cette seconde opération qualitative vient s'ajouter à l'opération effectuée le 15 mars 2026 qui s'est soldée par la neutralisation de (4) narcotrafiquants armés, la saisie d'un million six cent mille (1.600.000) comprimés psychotropes ainsi que la récupération d'un (1) pistolet-mitrailleur de type kalachnikov », ajoute le communiqué, soulignant que « le bilan de ces opérations s'élève ainsi à plus de (3) millions de comprimés psychotropes en deux jours ».

« Ces deux opérations exécutées dans un laps de temps réduit dans la même région, réaffirment l'ampleur des menaces qui guettent nos frontières, et mettent en exergue les efforts consentis par le personnel de l'ANP quotidiennement pour venir à bout de ces criminels en toute fermeté », conclut le communiqué du MDN.

**Examens
du 3^e trimestre**
**Le calendrier des
épreuves modifié**

Le ministère de l'Education nationale a annoncé dans un communiqué, hier, la modification du calendrier des compositions du 3e trimestre de l'année scolaire 2025-2026, et ce, pour les trois niveaux d'enseignement.

« Dans le cadre des préparatifs liés à l'organisation des examens scolaires nationaux -Brevet d'enseignement moyen (BEM) et Baccalauréat, session 2026- et afin d'assurer le bon déroulement de la fin de l'année scolaire 2025/2026, le ministère de l'Education nationale annonce la modification du calendrier des compositions du 3e trimestre pour les trois niveaux d'enseignement », précise-t-on de même source.

A cet effet, « l'évaluation des acquis du cycle d'enseignement primaire aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2026, celle des acquis de la fin des premier et deuxième paliers de l'enseignement primaire, les 4 et 5 mai 2026, tandis que les compositions du troisième trimestre pour tous les niveaux des trois cycles d'enseignement seront organisées du dimanche 10 au jeudi 14 mai 2026 ». Les épreuves de rattrapage « demeurent sans changement et se dérouleront les lundis et mardis 22 et 23 juin 2026 », conclut le communiqué.

GESTION DE LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE Le ministre mobilise le secteur de l'Éducation

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a présidé mardi à Alger, une conférence nationale par visioconférence consacrée au suivi de plusieurs dossiers relatifs à la gestion de la fin de l'année scolaire 2025-2026, notamment les opérations restantes du 2e trimestre et les préparatifs du 3e trimestre, a indiqué hier un communiqué du ministère.

Au cours de cette réunion à laquelle ont pris part, des cadres de l'administration centrale, le directeur de l'Office National des Examens et Concours (ONEC), ainsi que les directeurs de l'éducation et les directeurs délégués, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'une préparation rigoureuse, de la mobilisation de tous les moyens et du renforcement de la coordination entre les acteurs afin de garantir la sécurisation optimale des épreuves du BEM et du Baccalauréat, poursuit la même source.

Le premier responsable du secteur a instruit les responsables d'entamer dès maintenant l'aménagement des centres d'examen pour les épreuves nationales, de poursuivre l'opération de récupération des livres et cahiers en fin d'année afin de préserver l'environnement scolaire et promouvoir le recyclage et enfin renforcer l'accompagnement médiatique et l'archivage des activi-

tés pédagogiques et sportives du secteur.

Évaluant le déroulement du 2e trimestre, Saâdaoui a salué les efforts fournis par les directeurs de l'éducation et l'ensemble de la famille éducative pour assurer le bon fonctionnement des cours. Il a également insisté sur l'achèvement des engagements pédagogiques, notamment la correction des copies avec les élèves et la saisie des notes dans les délais impartis.

Par ailleurs, il a souligné l'importance de la journée portes ouvertes dédiée à l'accueil des parents et à la remise des bulletins de notes, y voyant une étape essentielle pour consolider le lien entre l'institution éducative et les familles.



Un « haut degré de professionnalisme exigé pour l'organisation du concours de recrutement des enseignants

Le concours de recrutement de 45 000 enseignants, dont plus de 1.065.000 candidats s'y sont inscrits est l'une des opérations « les plus massives du secteur ces dernières années », ajoute la même source. Son organisation indique le ministre exige un haut degré de professionnalisme et de discipline. M. Saadaoui a ainsi appelé à une « mobilisation totale pour faire de ce concours de recrutement une réussite exemplaire », reflétant ainsi une image positive et rigoureuse du secteur de l'Éducation nationale. Il s'est félicité, en ce sens, de la maîtrise du processus, notamment grâce à la numérisation qui a renforcé la transparence. Il a également souligné la présence sur le terrain des directeurs délégués et la répartition géographique des centres d'examen pensée pour faciliter l'accès des candidats.

Lors des échanges avec les directeurs de l'éducation, le ministre a donné des instructions strictes concernant les prochaines étapes. Concernant l'entretien oral, il a chargé les cadres de garantir un accueil irréprochable et une équité totale sous la responsabilité des chefs de centres et de commissions. Pour la plateforme numérique, il s'agit de veiller à la concordance absolue entre les données saisies et les documents originaux.

IMPORTATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le cahier des charges des conditions techniques fixé par la loi

L'établissement pharmaceutique d'importation doit se soumettre aux procédures de contrôle, d'autorisations et de surveillance des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux importés telles que prévues par la réglementation.

PAR FATIHA AMALOU

Un arrêté du ministère de l'industrie pharmaceutique vient de sortir dans ce sens sur le dernier numéro du journal officiel, fixant le cahier des charges des conditions techniques relatives à l'importation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine. L'établissement pharmaceutique d'importation doit détenir pour chaque lot de produits pharmaceutiques importé les certificats d'analyse et de libération de lots, et, pour chaque lot ou série des dispositifs médicaux importés, les certificats de conformité et les certificats d'analyse émanant des différents intervenants dans leur fabrication à soumettre aux procédures de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur en la matière. L'établissement pharmaceutique d'importation est tenu de fournir, avant leur commercialisation, aux établissements pharmaceutiques de distribution en gros et, le cas échéant, aux établissements publics ou aux

promoteurs des études cliniques, l'autorisation de commercialisation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux délivrée par l'agence nationale des produits pharmaceutiques. L'établissement pharmaceutique d'importation doit assurer la disponibilité des standards de référence et de tous les moyens nécessaires au contrôle de qualité sur demande de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, le cas échéant. Tous les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux faisant l'objet d'une importation doivent avoir, à la date de leur entrée sur le territoire national, une validité égale ou supérieure aux deux tiers (2/3) de leur durée de validité. Selon l'arrêté, avant toute importation, les produits biothérapeutiques et les dispositifs médicaux d'origine biologique doivent faire l'objet d'une évaluation de sécurité virale par l'autorité sanitaire compétente du pays d'origine, dont le principe de confiance réglementaire et/ou de reconnaissance réciproque a été établi. Le prix de vente au public doit figurer



sur la vignette apposée par l'établissement pharmaceutique d'importation sur le conditionnement de tous les médicaments destinés à être commercialisés en officine. Les modalités d'apposition de la vignette sur le conditionnement des médicaments, la forme et les mentions obligatoires que comportent celle-ci doivent être conformes à la réglementation. Les modalités d'octroi de l'autorisation de commercialisation des

lots des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux importés et leur déclaration, le cas échéant, sont fixées par le directeur général de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, conformément aux dispositions réglementaires et aux référentiels adoptés, notamment ceux issus du système de management de la qualité en vigueur. Il est aussi précisé que les conditionnements des produits pharmaceuti-

ques doivent être conformes aux critères fixés dans la décision d'enregistrement. Les conditionnements primaires et secondaires d'un produit pharmaceutique doivent, conformément à la réglementation, comporter obligatoirement les mentions suivantes, en caractères apparents, aisément lisibles et indélébiles, en langue arabe et en toute langue étrangère usitée en Algérie. ■

ROUTE TRANSSAHARIENNE

Examen des moyens pour renforcer les exportations

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des Exportations, Kamel Rezig, a présidé une réunion technique de coordination, consacrée à l'examen des moyens de valoriser et d'exploiter la route transsaharienne, considérée comme un axe stratégique pour le renforcement des échanges commerciaux avec les pays africains, indique mardi un communiqué du ministère. Cette réunion s'est déroulée en pré-

sence de représentants de plusieurs secteurs ministériels et organismes concernés, notamment du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, ainsi que des représentants des services des Douanes, précise le communiqué. La rencontre a également vu la participation du président du Conseil

d'affaires algéro-nigérien, du directeur général de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), en sus de représentants de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX). Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance de la route transsaharienne en tant que levier essentiel pour la promotion des exportations et le renforcement des échanges commerciaux intra-africains, notamment avec le Niger, tout

en insistant sur la nécessité de renforcer la coordination sectorielle, afin de réunir les conditions idoines le long de cet axe stratégique. Dans ce cadre, les participants ont examiné les mécanismes d'accompagnement des opérateurs économiques, notamment les exportateurs, à travers la mise à disposition de services logistiques intégrés et la création de plateformes d'appui, permettant une exploitation optimale de ce corridor vital.

Le ministre a également insisté sur la nécessité d'adopter une approche prospective fondée sur une coordination permanente entre les différents acteurs, afin de transformer la route transsaharienne en corridor économique performant, soutenant l'intégration de l'Algérie dans son espace africain et renforçant la présence du produit national sur les marchés africains prometteurs, conclut la même source. **R. E.**

Drame à El Bayadh

Sept membres d'une même famille retrouvés sans vie

Une tragédie a frappé la wilaya d'El Bayadh, où sept membres d'une même famille ont été retrouvés morts à leur domicile, situé dans le quartier Essadikia. Selon les premières informations communiquées par les autorités locales, les victimes, les deux parents et leurs cinq enfants, auraient succombé à une intoxication au monoxyde de carbone. Les âges des membres de la famille s'étendent de 9 à 59 ans. Les services de la Protection civile sont intervenus en soirée pour procéder à l'évacuation des corps vers la morgue. À ce stade, les circonstances exactes du drame restent à préciser, même si la piste d'émanations de gaz provenant d'un appareil domestique, notamment un chauffe-eau, est évoquée. Le père de famille occupait des fonctions de responsabilité au sein de l'administration fiscale de la wilaya. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les causes exactes de cet accident domestique, encore fréquent en période d'utilisation accrue des équipements de chauffage. Cette disparition collective a suscité une vive émotion. Des messages de condoléances ont été adressés à la famille des victimes par plusieurs responsables.

RÉGULARISATION FISCALE VOLONTAIRE

Les modalités d'application du dispositif publiées au journal officiel

Les modalités d'application du dispositif de régularisation fiscale volontaire, introduit dans le cadre de loi de finances 2026, ont été fixées par un arrêté, publié au journal officiel N 19, selon l'APS. Signé par le ministre des Finances, il s'agit de l'arrêté du 24 février 2026 fixant les modalités d'application du dispositif exceptionnel de régularisation fiscale volontaire, et qui permet à certaines catégories de contribuables de régulariser leur situation fiscale au titre de tous les impôts, droits et taxes exigibles au 31 décembre 2025, contre l'acquittement d'une imposition unique libératoire fixée à 8% des sommes déclarées. Sont concernées par ce dispositif, les personnes en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale

se trouvant dans l'une des situations suivantes : les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie ou les personnes morales de droit algérien non identifiées auprès de l'administration fiscale. Il s'agit aussi, selon l'article 3, des personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie ou les personnes morales de droit algérien, identifiées auprès de l'administration fiscale qui n'ont pas accompli leurs obligations de déclaration et de paiement des impositions fiscales prévues par la législation, et les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie ou les personnes morales de droit algérien dont les déclarations fiscales sont entachées d'insuffisances dans les bases déclarées. La régularisation fiscale volontaire

s'effectue, explique-t-on, via la souscription d'une ou de plusieurs déclarations simplifiées. L'acquittement de l'imposition unique libératoire fixée au taux de 8% des sommes déclarées, conformément à la loi de finances pour 2026, est opéré au moment du dépôt de la déclaration. La souscription au dispositif au titre des sommes déclarées, entraîne la décharge du contribuable déclarant de toutes obligations fiscales y relatives ainsi que de toutes autres poursuites à son encontre, note le texte qui stipule que les sommes issues d'activités pénalement répréhensibles se rapportant au blanchiment de capitaux lié au financement du terrorisme, à la corruption et aux activités prohibées sont exclues de ce dispositif. **R. E.**

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Des laboratoires mobiles aux ports de Béjaïa et Skikda

Le ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et des transports a annoncé hier l'installation de laboratoires mobiles dans les deux ports de Béjaïa et Skikda et ce dans l'objectif de renforcer le dispositif de contrôle et de protéger la santé du consommateur et contribuer efficacement à la réduction des délais de traitement des marchandises.

PAR FATIHA A.

«Conformément aux instructions du Président de la République, données lors du Conseil des ministres du 8 mars 2026, concernant le déploiement de laboratoires de contrôle qualité dans les ports et aéroports, et en application des directives du Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Said Sayoud, visant à accélérer le rythme des opérations de contrôle et à en renforcer l'efficacité sur le terrain, le « Laboratoire mobile de contrôle qualité et de prévention de la fraude » a été installé dans les ports de Skikda et de Béjaïa», indique le ministère dans un communiqué publié hier sur sa page officielle facebook.

Ces opérations se sont déroulées en présence de représentants des différentes instances concernées, notamment les directeurs du commerce, les responsables des laboratoires de contrôle qualité, les chefs des inspections frontalières et les représentants de l'autorité portuaire. L'état de fonctionnement de ces unités mobiles et de leurs équipements techniques de pointe a été évalué.

Par ailleurs, des explications détaillées ont été données sur les mécanismes de fonctionnement du laboratoire mobile, qui permettra d'effectuer des analyses de laboratoire sur place, assurant ainsi la rapidité d'intervention et la précision des résultats.

En fait, ce sont huit laboratoires mobiles de haute technologie, fabriqués en Algérie par la Safab-MB, qui sont désormais opérationnels dans les ports algériens. Ils permettent des analyses express (en quelques minutes) des produits importés sur place, renforçant la sécurité sanitaire, la lutte contre la fraude et accélé-



rant le dédouanement des marchandises.

L'objectif étant d'analyser en temps réel la qualité des produits importés (alimentation, produits de consommation) et contrôler leur conformité avant l'entrée sur le marché. Les unités sont produites par la société algérienne Safab-MB (sous l'égide du ministère de la Défense nationale).

Ces laboratoires sont équipés d'instruments modernes pour détecter les résidus, polluants et autres non-conformités dans le but de réduire significativement des délais de dédouanement et du temps de séjour des conteneurs dans les ports.

Ce projet fait partie d'une stratégie plus large visant à renforcer le réseau de contrôle, avec pour objectif d'atteindre 58 unités au total d'ici la fin de l'année 2026. Ces laboratoires mobiles, fonctionnels depuis novembre 2025, représentent un outil stratégique pour le ministère du Commerce intérieur

Dotés d'équipements de pointe, ces laboratoires installés dans des véhicules utilitaires léger adaptés, de fabrication locale, pour analyser les produits importés et vérifier leur qualité, permettent de lutter efficacement contre les produits non conformes ou frauduleux avant leur entrée dans le marché, souligne le responsable du ministère en précisant que leurs missions sont menées en collaboration avec des inspecteurs du commerce qui prélèvent des échantillons de produits et en coordination avec les services des douanes et des autorités portuaires. Il s'agit d'effectuer des analyses microbiologiques et physico-chimiques détaillées des produits notamment des agroalimentaires, avant leur sortie des enceintes portuaires, a-t-il mentionné, tout en mettant en avant les gains de temps obtenus grâce à la mise en place de ses moyens. Ce type d'analyse se faisait auparavant au niveau des laboratoires fixes dans les structures du secteur et nécessitait

des procédures plus complexes et des délais longs. Grâce à ces nouveaux équipements, les services du ministère peuvent aussi prendre en charge les analyses des produits au niveau des marchés locaux, à travers des inspecteurs de commerce qui prélèvent des échantillons en vue d'une analyse instantanée.

La mise en service de ces laboratoires a permis de faire un «saut qualitatif en matière d'analyses microbiologique des produits importés, en réduisant les délais qui passent de plusieurs jours à quelques minutes».

Les ingénieurs mobilisés pour les opérations de contrôle veillent notamment sur la composition de cette poudre en matière de protéines, de matières grasses, d'acidité et d'humidité. Ces laboratoires examinent aussi, selon M. Khelifa, sur les produits «Hallal» notamment par la détection de l'usage des matières d'origines porcines ou alcooliques dans les produits alimentaires. ■

Zarifi : «La mine de zinc et de plomb de Béjaïa a des réserves supérieures à 53 millions de tonnes»

Le président du conseil d'administration de la coentreprise Algéro-australienne Western Mediterranean Zinc (WMZ), et Directeur Général de l'ENOF Spa (Entreprise Nationale des Produits Miniers Non Ferreux et des Substances Utiles), Fateh Zarifi, a révélé, hier, que la mine de zinc et de plomb située entre les communes d'Amizour et de Tala Hamza à Béjaïa possède des réserves dépassant 53 millions de tonnes. Environ 43 millions de tonnes seront extraites sur 20 ans, à raison de 2 millions de tonnes par an, pour produire environ 170 000 tonnes de concentré de zinc et 30 000 tonnes de concentré de plomb. Lors de son intervention hier à la radio chaîne 1, M. Zarifi a souligné que cette mine figure parmi les cinq premières au monde, notamment compte tenu de l'épuisement des réserves de nombreuses autres mines internationales de zinc et de plomb. Dans le même temps, M. Zarifi a mis en avant le potentiel d'accroisse-



ment des réserves de la mine grâce à des opérations de forage et d'exploration dans la zone, qui bénéficie de spécifications de niveau international et utilise les technologies les plus récentes en matière d'exploration, d'extraction et de traitement. Concernant l'envergure du projet de

mine de zinc et de plomb d'Amizour-Tala Hamza, M. Zarifi a expliqué que celui-ci comporte trois dimensions principales : stratégique, économique et sociale. Il créera plus de 780 emplois directs et environ 4 000 emplois indirects, tout en assurant la formation des travailleurs et en pri-

vilégiant la main-d'œuvre locale.

Le même intervenant a également indiqué que la mine est située à plus de 400 mètres de profondeur, ce qui nécessite la préparation du puits d'accès afin de pouvoir démarrer l'exploitation et la production selon des technologies respectueuses de l'environnement.

L'exploitation devrait débuter deux ans après la phase préparatoire, aux alentours de 2028. Concernant la consommation intérieure, M. Zarifi a expliqué que l'usine de zinc de Ghazaouet aura besoin d'environ 80 000 tonnes, tandis qu'environ 90 000 tonnes seront destinées à l'exportation dès le début de la production. Une étude conjointe est en cours avec le partenaire australien pour la mise en place d'une usine de traitement de ce minerai, conformément aux directives du président Abdelmadjid Tebboune, visant à transformer les matières premières et à accroître la valeur ajoutée de l'économie nationale.

F. A.

Fiscalité

Les modalités d'abandon et d'assainissement des créances fiscales fixées

Les modalités d'abandon des créances fiscales enregistrées au cours des exercices 2011 et antérieurs, et de l'assainissement de celles enregistrées durant les exercices 2012 à 2025 viennent d'être fixées par un arrêté paru au journal officiel (JO) n 19, selon l'APS. L'arrêté signé par le ministre des Finances précise que les créances fiscales éligibles aux mesures d'abandon et d'assainissement, concernent l'ensemble des impositions fiscales non recouvrées, pénalités d'assiette de recouvrement et autres majorations comprises, enregistrées dans les écritures des receveurs des impôts, qu'elles se rapportent à des impositions émises par voie de rôle général, individuel ou découlant de déclarations spontanées souscrites par les contribuables débiteurs. Les créances fiscales issues d'impositions pour lesquelles le contribuable concerné est condamné pour manœuvres frauduleuses en matière d'assiette ou de recouvrement ne sont pas concernées par les mesures d'abandon ou d'assainissement, souligne le texte.

Selon l'arrêté, qui vient en application de l'article 122 de la loi de finances 2026, les receveurs des impôts sont tenus d'établir, par exercice concerné, les états nominatifs des contribuables éligibles au bénéfice de l'abandon des montants des créances fiscales, enregistrées au cours des exercices de 2011 et antérieurs, renseignés par impôt, droit, taxe, pénalité ou majoration.

Les contribuables bénéficient sur leurs créances fiscales enregistrées, au cours des exercices 2012 à 2025, de l'annulation des pénalités d'assiette, de recouvrement ainsi que de l'abattement de 30% des droits simples, sous réserve du paiement, en un seul versement ou par échéances, du solde restant des droits dus, au plus tard, le 31 décembre 2026, est-t-il noté.

L'assainissement des créances fiscales enregistrées au cours des exercices 2012 à 2025, est subordonné à la souscription par le contribuable débiteur, auprès du receveur des impôts compétent, d'une déclaration de souscription accompagnée de la situation fiscale de recouvrement arrêtée au 31 décembre 2025.

Les contribuables ayant fait l'objet de redressements assortis d'application de pénalités pour manœuvres frauduleuses, dont l'action publique n'est pas éteinte par la prescription prévue à l'article 11 de la loi correspondant au 3 août 2025 portant code de procédure pénale, ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions prévues par l'article 122 de la loi n 25-17 correspondant au 14 décembre 2025 portant loi de finances pour 2026.

Le contribuable débiteur est tenu de procéder, au moment de la souscription de la déclaration au paiement en un seul versement de la quote-part de 70% des droits simples demeurant exigibles ou par tranches, suivant un échéancier de paiement, dont la date limite de règlement ne saurait dépasser l'échéance du 31 décembre 2026.

R. E.

MOSTAGANEM

Lancement de plusieurs projets à Sidi Lakhdar

Dans le cadre de différents programmes de développement, les communes de Sidi Lakhdar, Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane ont bénéficié, de 27 nouvelles opérations pour une enveloppe financière totale de 382 millions de dinars. Ces projets concernent, notamment, les secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, en particulier l'assainissement, ainsi que l'urbanisme et l'aménagement urbain.

Des opérations de développement d'une valeur de 382 millions de dinars ont été lancées dans différents secteurs au profit des communes de la daïra de Sidi-Lakhdar (wilaya de Mostaganem), a indiqué, mardi, un communiqué des services de la wilaya. La même source précise que les communes de Sidi Lakhdar, Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane ont bénéficié, dans le cadre de différents programmes de développement, de 27 nouvelles opérations pour une enveloppe financière totale de 382 millions de dinars. Ces projets concernent, notamment, les secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, en particulier l'assainissement, ainsi que l'urbanisme et l'aménagement urbain, souligne-t-on de même source.

ce. A cet effet, il est prévu la réalisation d'un réseau d'assainissement au village El-Anasria dans la commune de Sidi Lakhdar, ainsi que le raccordement du village El-Araïbia, dans la même commune, au réseau principal d'assainissement. Il est également prévu la réhabilitation de quatre routes reliant plusieurs villages, notamment Ouled Moussa, El Mekhalif, El-Hadj Djilali, Ouled Larbi, Zaouïa Sidi-M'hamed, Ouled Abdallah et Ouled Bouhadja. L'enveloppe financière allouée à cette commune dans le cadre de ce programme s'élève à 132 millions de dinars. La commune voisine de Hadjadj a, quant à elle, bénéficié de 9 opérations d'un montant de 118 millions de dinars, comprenant l'exten-



sion du réseau d'assainissement au village Traba-Sahel l'entretien de quatre routes communales, l'ouverture de pistes au village Ouled Djeloul, ainsi que l'aménagement de quatre quartiers au chef-lieu de la commune et leur raccordement au réseau d'éclairage public, a fait savoir la même source. Concernant la

commune de Benabdelmalek Ramdane, les services de la wilaya ont fait état du lancement de 12 nouvelles opérations de développement pour une enveloppe financière globale estimée à 132 millions de dinars. Ces projets permettront l'ouverture de pistes dans six villages (Touafir, Douaouda, Ouled Bou-

hadi, El-Djaïlia, Ouled El Hadj et Rouaouna), la réalisation de deux classes d'extension à l'école «Hamidat Afif», la mise en place d'un réseau d'assainissement au village Ouled El-Hadj, ainsi que l'aménagement de trois quartiers au centre de la commune, en plus de son entrée sud. ■

BÉCHAR

Bientôt la réhabilitation de la retenue collinaire de Laouina

Un projet de réhabilitation de la retenue collinaire de Laouina, située à proximité du périmètre agricole éponyme et à quelques encablures du chef-lieu de la commune de Taghit (à 97 km au sud de Bechar), sera prochainement lancé, ont indiqué, mardi, les services de la wilaya. Lors d'une récente visite sur le site de cette retenue, le wali de Bechar, Ahmed Benyoucef, a évoqué avec les responsables locaux du secteur de

l'hydraulique, ainsi qu'avec ceux de la collectivité de Taghit, la relance d'une opération visant à réhabiliter cette infrastructure hydraulique, en recourant à des techniques de réalisation qui contribueront à préserver les ressources en eau de la région, a-t-on précisé. Dans ce cadre, le secteur local de l'hydraulique a été chargé de mener une étude technique préalable à la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de la retenue collinaire, a-

t-on expliqué. Cette initiative intervient dans le cadre des actions entreprises localement pour réparer les dégâts causés par les intempéries et les inondations qu'a connue la région en septembre 2024, a-t-on ajouté, sachant que cette infrastructure hydraulique avait subi un effondrement partiel sous la pression des crues de l'Oued Zouzfana lors de ces intempéries, a-t-on rappelé. Avant sa détérioration, elle avait une capacité de retenue de trois (3) millions de

mètres cubes d'eau issus du même oued, selon Mohamed Chekifi, président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Taghit. Les dommages partiels causés à cette retenue a entraîné des dégâts considérables, aussi bien pour le périmètre agricole destiné à la mise en valeur des terres sahariennes de Laouina, que pour les exploitations situées près du oued, où 1.800 hectares de terres agricoles ont été totalement inondés par les crues, signale

le même responsable communal. Cette retenue collinaire d'une hauteur de 10,60 mètres et une largeur de 330 mètres et qui s'étendait sur une superficie inondable de 236 hectares, avait pour vocation principale d'assurer l'irrigation du périmètre agricole de Laouina qui s'étend sur une superficie de 300 hectares, éventuellement extensible à 3.000 hectares, souligne le premier responsable de la commune de Taghit. ■

SIDI BEL-ABBES

Différents projets de développement et d'investissement lancés

Plusieurs projets de développement et d'investissement ont été lancés et inaugurés dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la Fête de la Victoire du 19 mars 1962, a-t-on appris, mardi, auprès de la cellule de communication de la wilaya. Selon la même source, le wali, Kamel Hadji, a supervisé, lundi, la mise en service d'un réservoir d'eau d'une capacité de 500 mètres cubes dans la commune de Aïn El Berd, ainsi qu'un autre réservoir de 1.000 mètres cubes dans la commune de Sidi Ali Boussidi, dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable. Il a également été procédé à la mise en service d'une demi-pension d'une capacité de 200 repas au CEM El Kanadil, dans la commune de S'hala Thaoura, en plus de l'inspection d'un projet de réalisation d'une mosquée dans la même commune, dont le taux d'avancement des travaux a atteint environ 60 pour cent. Dans le



cadre du soutien à l'investissement local, une zone d'activités a été inaugurée dans la commune de Belarbi, s'étendant sur une superficie de 5 hectares et répartie en 46 lots destinés à l'investissement. Par ailleurs, le wali a procédé, au niveau de la zone industrielle de la ville de Sidi Bel-Abbes, à la pose de la première

pierre de plusieurs projets industriels, dont une unité de fabrication de meubles de différents matériaux, appelée à générer environ 85 emplois directs, ainsi qu'une unité de ferronnerie et de menuiserie métallique spécialisée dans la fabrication de pièces de rechange pour le matériel agricole, qui devrait créer près de 30 emplois. Une unité de transformation du marbre et du granit a également été lancée, avec une capacité de création d'environ 60 emplois directs. Dans le même contexte, il a été procédé au lancement d'un projet de fabrication de différents types de pompes et accessoires, devant générer plus de 500 emplois directs, ainsi qu'une unité de transformation primaire du plastique, qui devrait créer environ 76 emplois. Le programme a été clôturé par la pose de la première pierre d'une usine de fabrication de parfums, de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, qui permettra la création de plus de 50 emplois. ■

Mini-zone d'activités de Djellal (Khenchela) Réception « avant fin 2026 » du projet d'aménagement

Le projet d'aménagement de la mini-zone des activités de la commune de Djellal dans la wilaya de Khenchela sera réceptionné « avant la fin de l'année en cours 2026 », a-t-on appris mardi auprès du directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, Kamel Alioui. Selon le même responsable, « le lot des travaux d'ouverture de routes et de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable est en voie de parachèvement en attendant le lancement durant le second semestre de cette année des lots de revêtement de la chaussée, d'aménagement des trottoirs et de réalisation de l'éclairage public par énergie solaire sur une superficie de 10 hectares ». L'enveloppe financière allouée dans le cadre du programme complémentaire de développement pour ce projet est estimée à 271 millions DA, a précisé le même responsable. Les travaux d'aménagement de mini-zones des activités dans les communes de Bouhmama, de Touazianet, de R'mila, de Khenchela et de Metoussa sont poursuivis avec des taux d'avancement différents, a relevé le même cadre. La wilaya de Khenchela, a-t-il rappelé, a bénéficié au titre du programme complémentaire de développement de 10 projets de réalisation dans plusieurs communes de grandes zones des activités et de mini-zones des activités sur une superficie totale de plus de 400 hectares pour une enveloppe financière globale de 4,9 milliards DA.



Université de Sétif
1er hackathon
de rétro-
ingénierie du 31
mars au 2 avril

L'université Ferhat-Abbas (Sétif 1) organisera du 31 mars au 2 avril prochains le 1er hackathon de rétro-ingénierie appliquée dans le domaine de la mécanique, une initiative visant à renforcer les compétences nationales en la matière, a-t-on appris, samedi, auprès des organisateurs de cet événement scientifique.

M. Farouk Benali, directeur de l'incubateur d'entreprises de cette université, structure organisatrice du hackathon, a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que cet événement scientifique et technologique vise à « encourager les étudiants porteurs de projets innovants à vivre une expérience pratique alliant analyse technique et vision économique dans un espace compétitif fondé sur la créativité et l'innovation ». Les participants disposeront de 30 heures de travail continu pour développer leurs projets avant de les présenter devant le jury en expliquant l'idée du projet et ses caractéristiques techniques et économiques, selon M. Benali qui a ajouté que l'idée de ce hackathon « repose sur le développement de solutions technologiques innovantes permettant d'intégrer les dimensions technique et économique dans les projets proposés, à travers l'analyse technique, l'étude de faisabilité, le modèle économique et le marketing industriel ». Les étudiants participants travailleront en groupes pluridisciplinaires comprenant des étudiants en ingénierie mécanique, électronique et informatique, ainsi que des étudiants en économie et sciences de gestion, la participation étant ouverte aux étudiants des différentes institutions universitaires du pays.

Les lauréats de cet événement scientifique devant être organisé en collaboration avec l'unité de recherche en fabrication additive de Sétif, « recevront des prix de valeur et se verront offrir la possibilité de faire bénéficier leurs projets de l'expertise de l'incubateur d'entreprises de l'université de Sétif 1 dans le but de transformer leurs idées en projets innovants réalisables industriellement », selon le même responsable.

L'organisation de ce hackathon s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'université pour promouvoir une culture de l'innovation industrielle et encourager les étudiants à passer de la réflexion théorique à l'application pratique en abordant de véritables défis industriels à l'aide de la méthodologie de la rétro-ingénierie qui consiste à démonter un produit, à comprendre sa structure et ses fonctions, puis à le redessiner ou à l'améliorer pour le rendre plus efficace, moins coûteux et plus adapté à la fabrication locale.

SANTÉ ET ALIMENTATION

Les aliments ultra-transformés fragilisent les os

Une nouvelle étude scientifique révèle que les aliments ultra-transformés, au-delà de favoriser obésité et diabète, peuvent fragiliser la densité osseuse et augmenter le risque d'ostéoporose et de fractures chez l'adulte.

Les aliments ultra-transformés ne sont plus seulement accusés de favoriser l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires. Une nouvelle étude vient de montrer qu'ils pourraient aussi menacer la solidité des os, en augmentant le risque d'ostéoporose et de fractures chez les adultes. Pour la première fois, des chercheurs ont clairement mis en relation la part d'aliments ultra-transformés dans l'alimentation et une baisse mesurable de la densité minérale osseuse. Si les fractures et la fragilité osseuse ont longtemps été considérées comme des problèmes liés essentiellement au vieillissement, mais des recherches récentes montrent que ce processus peut commencer bien plus tôt, notamment sous l'influence de l'alimentation moderne. C'est ce que révèle une étude majeure publiée dans le British Journal of Nutrition qui a analysé les données de 163 855 adultes issus de la cohorte UK Biobank, suivis pendant environ 12 ans, avec un âge moyen de 56 ans. Les résultats montrent qu'une consommation élevée d'aliments ultra-transformés est associée à une diminution de la densité minérale osseuse à plusieurs endroits du corps (hanche, colonne vertébrale, corps entier) ainsi qu'à une augmentation du risque de fracture. Chaque hausse significative de la consommation est liée à une augmentation

d'environ 10,5 % du risque de fracture de la hanche et de 2,7 % du risque de fracture globale, ce qui correspond concrètement à l'ajout de 3 à 4 portions d'aliments ultra-transformés par jour. Fait important, cette association est particulièrement marquée chez les personnes de moins de 65 ans, ce qui suggère que la dégradation de la santé osseuse commence bien avant la vieillesse.

Les produits de fast-food pointés du doigt

Les aliments ultra-transformés, tels que les plats préparés industriels, les sodas, les biscuits, les céréales sucrées ou encore les produits de fast-food, sont généralement riches en sucres, en sel et en graisses de mauvaise qualité, tout en étant pauvres en nutriments essentiels comme le calcium, la vitamine D, le magnésium et les protéines de qualité, indispensables à la solidité des os. Plusieurs mécanismes biologiques peuvent expliquer leur impact négatif : ils favorisent une inflammation chronique de bas grade qui perturbe le renouvellement osseux, ils peuvent altérer le microbiote intestinal et ainsi réduire l'absorption des minéraux, et ils contribuent à un déséquilibre nutritionnel global défavorable à la santé du squelette. D'autres études et revues scientifiques confirment ces résultats en montrant une



association entre forte consommation d'aliments ultra-transformés, densité osseuse plus faible et risque accru d'ostéoporose. Par ailleurs, ces aliments sont également liés à d'autres problèmes de santé comme les maladies cardiovasculaires, les troubles métaboliques et une augmentation de la mortalité globale, ce qui en fait un enjeu majeur de santé publique. Dans certains pays, ils représentent déjà plus de la moitié des apports caloriques quotidiens, ce qui inquiète les chercheurs quant aux conséquences à long terme. Cependant, il est possible d'agir en adoptant une alimentation plus

simple et équilibrée, en privilégiant les produits peu transformés comme les fruits, les légumes, les protéines de qualité (poisson, œufs, légumineuses) et les aliments riches en calcium, tout en limitant les produits industriels et les boissons sucrées. En conclusion, les données scientifiques actuelles indiquent clairement qu'une alimentation riche en produits ultra-transformés contribue à fragiliser les os et à augmenter le risque de fractures, et que ce phénomène commence dès l'âge adulte, bien avant l'apparition des premiers signes visibles de vieillissement. **A. B.**

GÂTEAUX DE L'AÏD

Quand les femmes au foyer transforment leur passion en activité rentable

De nombreuses familles préfèrent désormais commander les gâteaux traditionnels à l'approche de l'Aïd El-Fitr auprès de pâtisseries à domicile. Une tendance qui s'est largement développée ces dernières années, portée, notamment par l'essor des réseaux sociaux où les pages dédiées aux pâtisseries traditionnelles et modernes se multiplient et les photos de « makrout », « ghribia », « sablés » décorés ou encore « cornes de gazelle » et

« baklaoua » soigneusement présentées, attirent souvent des centaines d'abonnés. Ferdous, avocate, explique avoir choisi de passer commande auprès d'une pâtissière travaillant à domicile après avoir découvert ses réalisations sur les réseaux sociaux. Bibiya, femme au foyer spécialisée dans la préparation de gâteaux traditionnels, affirme que cette activité lui permet non seulement d'exprimer sa passion pour la pâtisserie, mais aussi de contribuer aux reve-

nus du ménage, notamment durant les périodes de forte demande. A l'approche de l'Aïd, certaines pâtisseries sont parfois contraintes de clôturer les commandes plusieurs jours avant la fin du mois de Ramadan afin de pouvoir répondre aux demandes des clientes. Samira, enseignante, confie pour sa part avoir dû passer sa commande bien à l'avance auprès d'une pâtissière à domicile afin de s'assurer de disposer d'un assortiment de gâteaux

pour accueillir ses invités le jour de la fête. Pour répondre aux attentes de leur clientèle, plusieurs pâtisseries proposent désormais des « box de gâteaux de l'Aïd », composées de différentes variétés de douceurs. Cette activité illustre l'émergence de nouvelles formes de l'auto entrepreneuriat domestique, rendues possibles grâce aux réseaux sociaux, permettant à de nombreuses femmes de concilier vie familiale et activité génératrice de revenus. ■

CENTRES D'ACCUEIL

Iftar collectif au profit des personnes âgées et des enfants

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a organisé, mardi, au foyer pour personnes âgées de Dely Brahim (Alger), un iftar collectif au profit de cette catégorie et des enfants résidant dans les centres d'accueil relevant du secteur. Présidant l'évènement qui s'est déroulé, en présence du ministre des

Sports, Walid Sadi et de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a souligné que cette initiative de solidarité s'inscrit dans le cadre de « l'approche sociale engagée par le secteur », visant « à ancrer les valeurs de solidarité et à ren-

forcer les mécanismes de protection sociale au profit des catégories prises en charge ». Mme Mouloudji a rappelé à cette occasion, le programme pédagogique intégré élaboré par le ministère et appliqué par les différents établissements d'accueil et de prise en charge, un programme adapté à la particularité du mois du jeûne et à sa valeur spirituelle » avec

au menu une série d'activités éducatives et culturelles, des soirées et des ateliers artistiques pour animer la vie quotidienne au sein de ces établissements et renforcer l'ambiance familiale entre les résidents ». Ont assisté également à cet Iftar, les représentants de différentes institutions et instances nationales, ainsi que des figures artistiques. ■

Selon l'ONU, près de 4,9 millions d'enfants de moins de cinq ans sont morts en 2024

Environ 4,9 millions d'enfants sont morts avant l'âge de cinq ans en 2024, alors que les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile ont nettement ralenti, selon un rapport des Nations unies publié mercredi.

Si le nombre de décès chez les moins de cinq ans a été réduit de plus de moitié depuis 2000, le rythme de cette baisse s'est fortement essouffé, ralentissant de plus de 60 % depuis 2015. Une évolution qui alimente les inquiétudes quant à un possible affaiblissement des efforts mondiaux. Selon le rapport, la majorité de ces décès auraient pu être évités grâce à des interventions simples, éprouvées et peu coûteuses, ainsi qu'à un meilleur accès à des soins de santé de qualité. Le document a été élaboré par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et la Division de la population des Nations unies. « Aucun enfant ne devrait mourir de maladies que nous savons prévenir. Pourtant, nous observons des signes préoccupants de ralentissement des progrès en matière de survie des enfants », a déclaré la directrice exécutive de l'UNICEF, Catherine Russell. Les nouveau-nés demeurent les plus vulnérables, représentant près de la moitié des décès. Cette situation reflète des avancées plus lentes dans la prévention des décès autour de la naissance. Les complications liées à la prématurité sont à l'origine de 36 % des décès néonataux, suivies de celles survenant au moment de l'accouchement (21 %). Au-delà du premier mois de vie, les mala-

Selon le rapport des Nations unies publié mercredi, la majorité de ces décès auraient pu être évités grâce à des interventions simples, éprouvées et peu coûteuses, ainsi qu'à un meilleur accès à des soins de santé de qualité.

dies infectieuses continuent de peser lourdement. Le paludisme, la pneumonie et la diarrhée figurent parmi les principales causes de mortalité, le paludisme étant à lui seul responsable de 17 % des décès chez les enfants plus âgés. Pour la première fois, le rapport évalue également les décès directement liés à la malnutrition aiguë sévère, estimant que plus de 100 000 enfants en sont morts en 2024.

« Les enfants vivant dans des contextes de conflit et de crise ont près de trois fois plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans », a souligné le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. « Nous devons protéger les services essentiels de santé et de nutrition et atteindre les familles les plus vulnérables afin que chaque enfant ait non seulement une chance de survivre, mais aussi de s'épanouir. » Les disparités régionales restent marquées. L'Afrique subsaharienne concentre à elle seule 58 % des décès d'enfants de moins de cinq ans, suivie de l'Asie du Sud (25 %). Les enfants vivant dans des contextes fragiles y sont près de trois fois plus exposés au risque de mortalité. Le rapport indique par ailleurs qu'environ 2,1 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes âgés de 5 à 24 ans sont morts en 2024, avec des causes de décès qui évoluent au fil de l'âge.

Les maladies infectieuses et les blessures de-



meurent les principales causes chez les plus jeunes, tandis qu'à l'adolescence, le suicide constitue la première cause de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans, et les accidents de la route chez les garçons. Ces conclusions interviennent dans un contexte de pressions croissantes sur les financements des systèmes de santé à l'échelle mondiale, faisant craindre

pour la pérennité des programmes de santé maternelle, néonatale et infantile. Le rapport souligne enfin que le maintien et le renforcement des investissements dans les services de santé, les systèmes de données et les soins essentiels sont indispensables, non seulement pour préserver les progrès réalisés, mais aussi pour les accélérer.

PÉROU

LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE PRÊTE SERMENT

Luis Arroyo, ancien ministre de la Défense du Pérou, a prêté serment mardi, en tant que Premier ministre du pays, un poste officiellement désigné sous le nom de président du Conseil des ministres.

M. Arroyo a pris ses fonctions au Palais du gouvernement lors d'une cérémonie présidée par le président péruvien José Balcasar, après avoir occupé le poste de ministre de la Défense pendant 21 jours.

Il succède à Denisse Miralles, qui a démissionné plus tôt dans la journée, à la veille d'un vote de confiance du Parlement et à quelques semaines de la présidentielle du 12 avril.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

DENIS SASSOU NGUESSO RÉÉLU AVEC 93,5 % DES VOIX



Selon les résultats provisoires de l'élection présidentielle organisée le 15 mars en République du

Congo, le président sortant Denis Sassou Nguesso a été réélu. Le ministre de l'Intérieur, Raymond

Zephirin Mboulou, a annoncé à la télévision d'État que Nguesso avait obtenu 2 507 038 voix, soit environ 93,5 % des suffrages.

Mboulou a précisé que le nombre total d'électeurs inscrits s'élevait à 3 167 909, tandis que 2 681 587 électeurs ont participé au scrutin, portant le taux de participation à environ 84,67 %.

Selon les résultats communiqués, les autres candidats ont obtenu des scores nettement inférieurs : Mavungou Zinga Mabio (1,48 %), Uphrem Dve Mafoula (1,03 %), Destin Gavet (0,87 %), Kinyumbu Kiambungou Joseph (0,86 %), Vivien Romain (0,61 %) et Ngonga Engambe (0,33 %). Le processus électoral a été marqué par le boycott de certains partis d'opposition, dénonçant des conditions de scrutin jugées non équitables. La Cour constitutionnelle devrait valider les résultats et proclamer les résultats définitifs dans un délai maximal de 15 jours. Après validation, Denis Sassou Nguesso, au pouvoir depuis près de 42 ans, entamera un nouveau mandat de cinq ans à la tête du pays.

Nouvelle-Zélande

Renforcement des règles d'immigration

La Nouvelle-Zélande présentera mercredi un projet de loi sur l'immigration visant à renforcer les règles du pays en la matière. Le projet de loi sur l'immigration (renforcement de la gestion des risques) comprend « des changements pratiques et ciblés pour consolider le système d'immigration de la Nouvelle-Zélande et s'assurer qu'il reste adapté aux défis actuels », a indiqué le gouvernement dans un communiqué. « L'immigration est importante pour la Nouvelle-Zélande, et nous nous engageons à continuer d'attirer les personnes qualifiées dont nous avons besoin, tout en facilitant la lutte contre l'exploitation des migrants, les criminels dangereux et les infractions liées à l'immigration », a déclaré la ministre de l'Immigration, Erica Stanford. Le nouveau projet de loi prévoit plusieurs modifications afin de garantir « que nous disposons des outils appropriés et proportionnés pour gérer les risques liés à l'immigration », a-t-elle ajouté. Parmi les changements proposés, dont beaucoup avaient déjà été annoncés l'an dernier, figure le renforcement de la possibilité de déporter les personnes ayant commis des crimes graves, en portant la période de résidence pendant laquelle une personne peut être soumise à une expulsion de 10 à 20 ans.

Un document parlementaire accompagnera le projet de loi, détaillant des propositions de modifications supplémentaires visant à « protéger et renforcer le système autour des demandes d'asile ». Le document parlementaire propose notamment de prendre en compte les crimes graves commis après l'arrivée en Nouvelle-Zélande mais avant que le statut de réfugié ne soit accordé, ainsi que des mesures pour mieux gérer les demandeurs d'asile qui agissent de mauvaise foi ou ne se présentent pas aux rendez-vous biométriques.

« Actuellement, 14 demandes d'asile sont connues émanant de personnes condamnées pour des infractions graves en Nouvelle-Zélande, notamment meurtre, crimes sexuels graves, infractions liées aux drogues et incendie criminel. Ce changement permettra à Immigration New Zealand de prendre en compte les condamnations pour des crimes commis en Nouvelle-Zélande lors de l'examen de leur demande d'asile », a précisé Erica Stanford. Le projet de loi devrait connaître sa première lecture dans les semaines à venir avant de suivre l'ensemble du processus parlementaire.

L16 Mobilis (24e journée)

Le MCA toujours leader, le PAC s'enfonce

La 24e journée de la Ligue 1 Mobilis, disputée mardi, a livré des enseignements majeurs en haut comme en bas du classement. Le leader, le MC Alger, a conservé sa première place au prix d'un succès arraché dans les ultimes secondes, tandis que l'Olympique Akbou s'est hissé à la deuxième position. En revanche, la situation devient de plus en plus critique pour le Paradou AC, qui s'enfonce dangereusement vers la relégation. Au stade, le MCA a dû puiser dans ses ressources mentales pour venir à bout de l'USM Khenchela (2-1). Longtemps accroché, le champion d'Algérie a attendu les derniers instants pour faire la différence. Menezla a d'abord égalisé à la 87e minute, avant que Ghezala ne transforme un penalty décisif au bout du temps additionnel (90e+7). Un succès aux forceps qui permet au Mouloudia de rester solidement installé en tête. Derrière, l'Olympique Akbou confirme sa montée en puissance. À domicile, les Akbouciens ont pris le meilleur sur le CS Constantine (1-0) grâce à une réalisation de Hitala dès la 25e minute. Cette victoire précieuse propulse l'OA à la deuxième place avec 39 points, tandis que le CSC marque le pas et perd du terrain dans la course au podium.

Dans le bas du tableau, la spirale négative se poursuit pour le Paradou AC. Opposé à un concurrent direct pour le maintien, le PAC s'est incliné sur la pelouse de l'ES Mostaganem (3-2), malgré une entame idéale avec un but rapide de Bendouma. Les Mostaganémois ont renversé la situation grâce à Toumi sur penalty, Motrani juste avant la pause et El Mouadène dans le temps additionnel. Cette septième défaite consécutive enfonce un peu plus le Paradou, désormais sérieusement menacé par la relégation. A l'issue de cette journée qui s'est poursuivie hier, le MCA maintient son statut de leader, l'Olympique Akbou s'installe comme principal poursuivant, tandis que le PAC voit l'horizon s'assombrir dangereusement à l'approche du sprint final.

Karaté Do

Cylia Ouikene en tête du classement mondial des -50 kg

La karatéka algérienne Cylia Ouikene poursuit son excellente dynamique sur la scène internationale en s'emparant de la première place du classement mondial de la catégorie des moins de 50 kg (dames) dans le cadre de la Premier League Karate 2026, avec un total de 1320 points. La championne algérienne a consolidé son leadership grâce à des performances régulières lors des dernières étapes du circuit mondial, décrochant notamment la médaille d'argent à l'étape de Rome et la médaille de bronze à Istanbul. Au classement général, Ouikene devance l'Allemande Shara Hubrich (1080 points) et la Suédoise Agnes Nyman (1050 points), confirmant ainsi sa

France

Bensebaini récompensé par le Stade Rennais

Le défenseur algérien Ramy Bensebaini a été élu dans l'équipe type du XXIe siècle du Stade Rennais, à l'occasion d'un sondage organisé par Ouest-France et TVR. Cette distinction souligne l'impact durable du latéral gauche sur le club breton, où il a évolué pendant quatre saisons avant de rejoindre le Borussia Mönchengladbach puis le Borussia Dortmund.

Arrivé à Rennes à l'été 2016 en provenance de Montpellier, Bensebaini s'est rapidement imposé comme un joueur clé du club. Déterminé et talentueux, il s'est distingué par sa capacité à allier solidité défensive et qualités offensives, grâce à ses montées sur le côté, ses centres précis et sa vision du jeu. Sa personnalité et son professionnalisme ont également conquis les supporters, qui le décrivent comme un coéquipier exemplaire et un joueur « inoubliable ».

Son passage le plus marquant reste la saison 2018-2019, au cours de laquelle il a contribué à la victoire historique de Rennes en Coupe de France contre le Paris Saint-Germain, inscrivant son nom dans les annales du club. Quelques semaines après ce succès, Bensebaini jouait déjà près de son centième match sous le maillot rouge et noir, symbole de son intégration et de sa régularité.

Dans le sondage, Bensebaini a devancé Adrien Truffert pour le poste de latéral gauche, recueillant 48 % des votes des fans. Cette reconnaissance populaire traduit l'estime et l'admiration que le public rennais porte au joueur algérien, devenu un modèle pour les générations futures.

Aujourd'hui à Dortmund, Bensebaini continue de progresser sur la scène européenne, mais son passage à Rennes reste gravé dans les mémoires comme celui d'un joueur qui a su allier talent, combativité et fidélité, méritant pleinement sa place dans le panthéon du club. Son inclusion dans le onze du XXIe siècle est une juste récompense pour un joueur qui a marqué le Stade Rennais de son empreinte.

CAN 2025 :

LE SÉNÉGAL DÉCHU DE SON SACRE AFRICAIN

Scandaleux !

La nuit du 17 mars s'est imposée comme un tournant sombre pour le football continental. En décidant, deux mois après la finale, de retirer le sacre africain au Sénégal pour l'attribuer sur décision administrative au Maroc, la Confédération africaine de football a durablement entamé ce qu'il lui restait de crédibilité. Ce verdict, détaché de toute cohérence sportive et appuyé sur une lecture contestable des textes, consacre un précédent dangereux : celui où le terrain ne fait plus foi.

Sur la pelouse, pourtant, l'histoire était claire. Le Sénégal s'est imposé au terme des prolongations grâce à un but parfaitement valable, dans une rencontre allée jusqu'à son terme réglementaire. L'arbitre n'a jamais mis fin définitivement au match avant la reprise du jeu : le penalty marocain a été exécuté, repoussé, puis la partie s'est poursuivie normalement. Le résultat a été homologué, le trophée officiellement remis, et des sanctions disciplinaires et financières ont déjà frappé les Sénégalais pour les incidents enregistrés. En requalifiant ces faits en « forfait », la CAF opère un tour de passe-passe juridique sans précédent. Les joueurs sénégalais sont restés hors du terrain durant douze minutes, et non quinze, durée généralement considérée comme déterminante.

Une victoire validée, puis annulée dans les bureaux

Plus fondamental encore, l'arbitre a exercé son pouvoir discrétionnaire en optant pour une suspension temporaire de la rencontre, sans jamais prononcer son arrêt définitif. Revenir sur cette appréciation revient à nier la souveraineté arbitrale, fondement même de la stabilité réglementaire des compétitions. Cette volte-face tardive crée un climat d'insécurité juridique inédit : si un match gagné, validé et clôturé peut être annulé des semaines plus tard, alors aucun résultat n'est réellement définitif. Une dérive lourde de conséquences pour l'ensemble du football africain. Cette affaire n'est pas un

accident isolé. Elle s'inscrit dans une succession de décisions controversées qui ont progressivement miné l'autorité de la CAF.

Une dérive institutionnelle devenue récurrente

Le précédent du RS Berkane, autorisé à jouer avec des maillots à connotation politique face à l'USM Alger, demeure emblématique. Sanctionnée pour avoir refusé ce fait accompli, l'USMA avait obtenu gain de cause devant le Tribunal arbitral du sport, lequel avait rappelé à la CAF l'obligation de faire respecter ses propres règlements. Le parallèle est saisissant : une instance régulièrement désavouée, contrainte d'être recadrée de l'extérieur pour avoir manqué à ses principes. Tout indique que le Sénégal suivra la même voie et obtiendra réparation. Mais le préjudice symbolique, lui, est déjà consommé. Le choix du timing achève de jeter le trouble. Comment justifier une sanction aussi extrême deux mois après la fin de la compétition, alors que tout le processus sportif est clos ? Ce revirement tardif trahit une gouvernance hésitante, déconnectée du jeu et insensible à l'impact de ses décisions. En effaçant une victoire acquise sur le terrain, la CAF n'a pas seulement retiré un trophée : elle a sapé l'essence même de la compétition. Une décision « venue de nulle part », impossible à défendre rationnellement, qui renforce l'idée inquiétante que, dans le football africain, le dernier mot n'appartient plus aux joueurs, mais aux couloirs feutrés des instances.

Ligue One Championship de Muay thai

Anane opposé au Thaïlandais Chor vendredi soir

Le kickboxeur algérien Nabil Anane affrontera le Thaïlandais Rambolek Chor Ajalaboon, vendredi soir au Lumpinee Stadium de Bangkok, dans un combat de la spécialité muay thai, catégorie des poids coq, et comptant pour le titre mondial de la Ligue asiatique « One Championship », suivant le programme de compétition dévoilé dernièrement par les organisateurs.

Un combat qui promet, entre deux adversaires redoutables, très peu habitués à la défaite, car Anane reste sur une belle série de sept victoires consécutives, alors que Rambolek en a enchaîné cinq, et se présente donc comme un sérieux concurrent pour le jeune international algérien de 21 ans.

Cette soirée d'arts martiaux verra également la participation d'Aonis Anane (18 ans), qui n'est autre que le frère cadet de Nabil. Il sera opposé au Chinois Zhao Zhengdong, dans un combat de la catégorie « poids paille » correspondant aux poids pailles, limité à moins de 47,128 kg.



BARÇA

Flick souhaite rester

L'entraîneur allemand Hansi Flick a affirmé, mardi, que le FC Barcelone serait le dernier club de sa carrière, à la veille des 8e de finale retour de Ligue des champions contre Newcastle. «Je n'ai aucune intention d'aller ailleurs. Je suis très heureux ici. Ce sera mon dernier club, mon dernier poste», a-t-il indiqué en conférence de presse, alors que le président Joan Laporta, réélu dimanche, avait indiqué plus tôt vouloir prolonger d'un an le contrat de son entraîneur, qui court jusqu'en 2027. Agé de 61 ans, l'ancien sélectionneur allemand a toutefois tempéré, en raison qu'il devait d'abord en discuter avec sa famille. «Nous aurons le temps d'en parler, mais ce n'est pas le moment», a-t-il ajouté. Nommé en 2024 en remplacement de Xavi Hernandez, Flick a conduit le Barça à un triplé national (Liga, Coupe du Roi, Supercoupe d'Espagne) ainsi qu'à une demi-finale de Ligue des champions la saison dernière, perdue face à l'Inter, en s'appuyant sur un style de jeu offensif apprécié des supporters blaugranas.



LIGUE DES CHAMPIONS

Le Real bat City et poursuit l'aventure

Le Real Madrid, avec Kylian Mbappé de retour, a surfé sur son triomphe de l'aller (3-0) et finit le travail au retour (2-1) contre Manchester City, sa victime préférée, de nouveau éliminée très tôt en Ligue des champions.



Le géant espagnol aux quinze titres, un record, reste en vie dans sa compétition fétiche, après avoir encore emporté sur sa route l'équipe de Pep Guardiola, en déclin sur la plus grande scène continentale. Manchester City avait fait des quarts de finale son habitat naturel pendant sept années d'affilée, de 2018 à 2024. Mais il a glissé dès les barrages l'an dernier et cette fois en huitièmes de finale, à chaque fois contre le Real. Le club du nord de l'Angleterre a subi la loi de la Maison blanche pour la quatrième fois en cinq saisons, ce qui ressemble à une malédiction. Mais les Espagnols n'ont pas volé leur qualification, au contraire. Après le capitaine Federico Valverde, auteur d'un inattendu triplé à l'aller, c'est le gardien Thibaut Courtois qui a enfilé la cape de super-héros, avant sa sortie sur blessure à la mi-temps. Cerise sur le gâteau, le Real a retrouvé sa pépète d'attaque, le Français Kylian Mbappé, surgi du banc des remplaçants en seconde période et visiblement pleinement rétabli de l'entorse à un genou qui l'a mis près d'un mois à l'infirmerie. Sauf improbable revirement, le capitaine des Bleus et ses coéquipiers croiseront la route d'un autre poids lourd européen au tour suivant, le Bayern Munich, qui a fait exploser l'Atalanta Bergame (6-1) avant le retour, mercredi.

City à dix dès la 20e minute

À l'Etihad stadium, il y avait la fièvre des grands soirs, des merveilleux acteurs sur la pelouse, mais la remontada espérée par les Sky Blues n'est restée qu'au stade du projet fantasmé. Le Real Madrid a déjoué le piège avec sang froid, avec expérience et avec un Courtois des grands

soirs pour colmater les brèches. Le public a assisté à une incroyable première période, débutée à 200 à l'heure et arrosée d'une pluie d'occasions, riche en gestes techniques de haute volée et achevée sur un score de parité (1-1), mais en déséquilibre numérique. Le tackle discret d'Olivier Faure à François Hollande en pleines tractations pour le second tour des municipales Bernardo Silva a en effet laissé les Mancuniens à dix, dès la 20e minute, après avoir repoussé du coude un tir de Vinicius, une faute que la VAR a soufflé à l'oreille de l'arbitre Clément Turpin après une longue attente. Double peine pour City : son capitaine est exclu, et Vinicius transforme le pénalty sans trembler (22e), devant le parage visiteurs. Même en infériorité numérique, les locaux ont continué de pousser et ils ont été récompensés sur une percée dans la surface de Jérémy Doku, dont le centre contré a été repris, presque au ralenti, par Erling Haaland (41e, 1-1). Le géant endormi s'est réveillé avec ce premier but depuis le 11 février, son cinquième seulement depuis Noël, et il a failli récidiver devant Andriy Lunin (50e). Mais c'était trop peu, trop tard. Le Real avait éteint le feu d'artifice des premières minutes avec Courtois devant Rayan Cherki (3e), Rodri (4e) et Haaland (23e). Même à dix, même sans grand espoir, Manchester City a réussi à faire craquer deux fois la défense adverse après la mi-temps, par Doku (63e) et Rayan Aït-Nouri (78e), mais les deux buts ont été annulés pour hors-jeu. Le Real a connu un sort identique, deux fois aussi avec Valverde (81e) et Vinicius (90e+1), mais le Brésilien est allé chercher son doublé dans les ultimes secondes (90e+3).

MONDIAL 2026

La FIFA s'associe à YouTube pour renforcer la diffusion de la compétition

La FIFA a annoncé un partenariat innovant avec YouTube dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA 2026, faisant de l'entreprise de technologie une «plateforme préférentielle» de la compétition et ouvrant de nouvelles perspectives de diffusion et de monétisation pour les partenaires médias comme pour les créateurs de contenu. Cet accord permettra notamment aux diffuseurs officiels d'exploiter pleinement leurs chaînes YouTube en proposant des curriculum vitae grand format, des contenus en coulisses, des vidéos courtes et des programmes à la demande, afin d'augmenter la portée mondiale de l'événement.

Pour la première fois, ils pourront également diffuser en direct les dix premières minutes de chaque match sur YouTube, ainsi que certains matchs en intégralité, dans le but d'attirer un public global et de rediriger les spectateurs vers les diffuseurs principaux. En parallèle, la chaîne officielle de la FIFA propose des contenus exclusifs et des archives, incluant des matchs historiques et des grands moments du football. L'accord prévoit en outre un accès inédit pour de nombreux créateurs de contenu YouTube, chargés de couvrir la compétition sous des angles variés - analyses, coulisses, récits - et de promouvoir l'événement en amont grâce aux archives numériques de l'instance. «Ce sera du jamais vu pour les supporters du monde entier», a déclaré le secrétaire général de la FIFA, Mattias Grafstrom, soulignant la volonté de maximiser l'impact de la compétition organisée au Canada, au Mexique et aux États-Unis. De son côté, Justin Connolly, vice-président et responsable des médias et du sport de YouTube, a mis en avant une expérience «globale, interactive et centrée sur les fans».



En le battant lourdement?

Le Sporting brise le rêve de Bodo Glimt

Le Sporting Portugal a brisé le rêve des Norvégiens de Bodo Glimt, vainqueurs 3-0 à l'aller, en s'imposant 5-0 sur sa pelouse après prolongations mardi en match retour de huitième de finale de Ligue des Champions. Les buts de cette spectaculaire remontée ont été signés par Gonçalo Inacio (34e), Pedro Gonçalves (61e), Luis Suarez (78e, s.p.), Maxi Araujo (92e) et Rafael Nel (120+2e). Le double champion du Portugal en titre, qui se qualifie pour les quarts de finale pour la première fois depuis 1983 (Coupe d'Europe des clubs champions), affrontera en avril Arsenal, vainqueur 2-0 de Leverkusen un peu plus tard dans la soirée (1-1 à l'aller). C'est en revanche la fin du conte de fées pour Bodo Glimt, invité surprise de ces huitièmes de finale après avoir écarté au tour précédent l'Inter Milan, finaliste de la compétition en 2023 et 2025. L'avantage obtenu par les Scandinaves à l'aller, sur la pelouse artificielle de leur petit stade d'Aspmira au-dessus du cercle polaire, semblait décisif, mais le Sporting a montré mardi un tout autre visage. Dominateurs, les Portugais ont pourtant commencé par manquer une série d'occasions par leurs attaquants Francisco Trincao (3e, 5e), Luis Suarez (11e, 31e) ou Pedro Gonçalves (14e, 18e). C'est le défenseur central Gonçalo Inacio qui a fini par trouver la brèche d'une tête décroisée sur corner (34e, 1-0). Il a fallu cette ouverture du score pour que Bodo Glimt crée un peu de danger, également sur corner, sur une tête d'Odin Bjortuft qui a rebondi deux fois sur la transversale du portier portugais Rui Silva (43e).

VAR décisif

Les Lisboètes ont maintenu la pression offensive en seconde période et doublé la mise à l'heure de jeu par Pedro Gonçalves, qui a conclu sans trembler une attaque fulgurante lancée par Geny Catamo en trouvant Luis Suarez dans la profondeur (61e, 2-0). Le Sporting a peu après rétabli l'égalité sur l'ensemble des deux matches lorsque le Colombien Suarez a marqué sur penalty, accordé pour une faute de main dans la surface norvégienne après consultation du VAR (78e, 3-0). Et si le Bodo Glimt est parvenu à pousser le match jusqu'en prolongations, c'est grâce à une série de belles parades de son gardien, en réponse aux frappes de Zeno Debast (71e), Suarez (81e) et Trincao (81e). Le Sporting a encore disposé d'une ultime occasion dans le temps réglementaire, mais la puissante frappe de Nuno Santos s'est fracassée contre la base du poteau de Haikin (84e). Puis, dès l'entame du temps additionnel, les Lions de Lisbonne ont scellé ce renversement de situation quand l'Uruguayen Maxi Araujo a de nouveau fait trembler les filets norvégiens sur un service de Trincao, libérant les spectateurs survoltés du stade Alvalade XXI en plein orage (92e, 4-0). Le dernier but signé Rafael Nel a couronné cette soirée d'anthologie sous les yeux d'un illustre ancien du Sporting, le Ballon d'or de l'année 2000, Luis Figo.

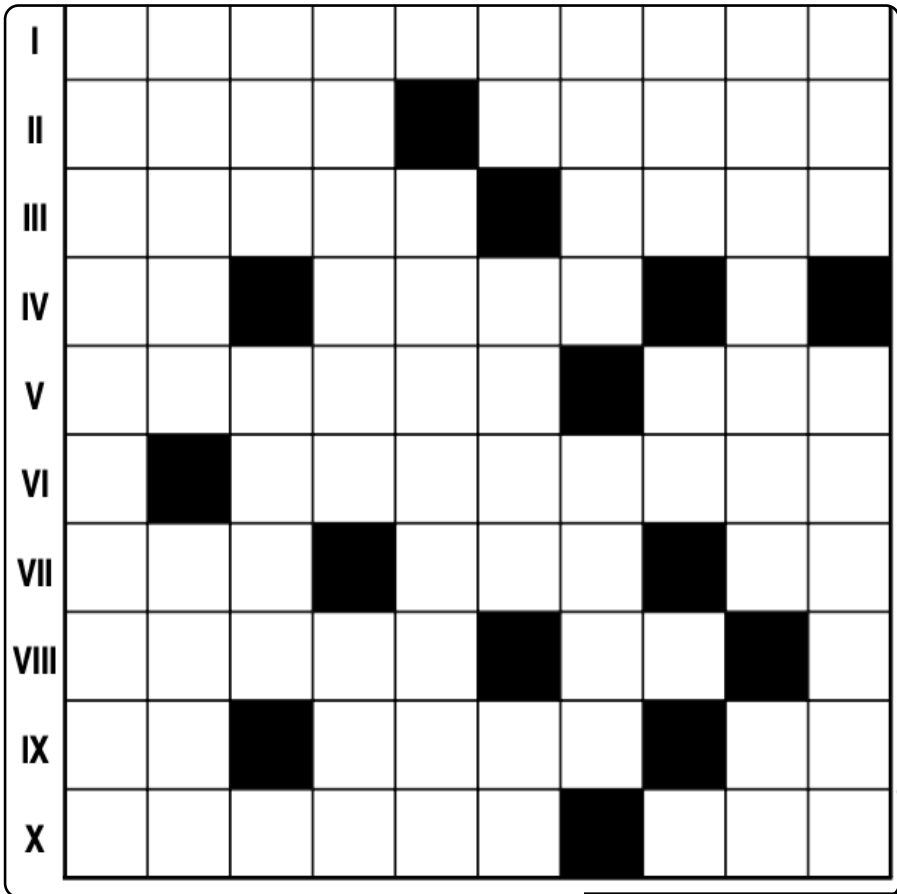
LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Cépage de Bourgogne blanc. II. Déesse grecque. Arbre pleureur.
III. Sous-préfecture de Saône-et-Loire. Ablution. IV. Petit monsieur anglais. Embarcadère. V. Capitale des vins de Bourgogne. Bruit.
VI. Sauce bourguignonne pour les oeufs. VII. Brame. Pied de vigne. En ville. VIII. Bible hébraïque. Ville sur la Tille (en Côte-d'Or).
IX. 3ème personne. Ville de l'Yonne. Métal précieux. X. Rivière frontière entre la Pologne et l'Allemagne. Raisin pressé.

VERTICALEMENT

1. Grand cru de Bourgogne. 2. Partie du jour. Dieu des vents.
3. Savoir-faire. Âpre. 4. Enroué. En plein dans la nasse. 5. Un peu bêtas. 6. Vertèbre. Brasse de l'air. Négation. 7. Post-impressionniste. Ils sont plein de blé. 8. Mélangea les couleurs. Petit saint. 9. Cépage blanc de Bourgogne. Donne le choix. 10. Monnaie asiatique. Préfecture en Bourgogne.



MOTS MÊLÉS

Le mot-mystère est : constellation

- AILERON

ALPAGE

BETON

BISEAU

CABINE

CASCADE

CIBLE

CITADELLE
- CIVIL

COCON

CONVIVE

COPIE

COUPOLE

DIESEL

ECHEC

ETAIN
- FRAISE

FRICHE

GARAGE

GOULAG

GOULOT

GREC

INDEX

MAGASIN
- MARMITE

MELODIE

MILLION

MINEUR

MOMIE

MOTEUR

MUSCLE

PATHOLOGIE
- PIANO

PISTOLET

PLACE

PODIUM

PORTION

SABRE

SCHEMA

SCORBUT
- SPIRALE

TAMBOUR

VEINE

VENAL

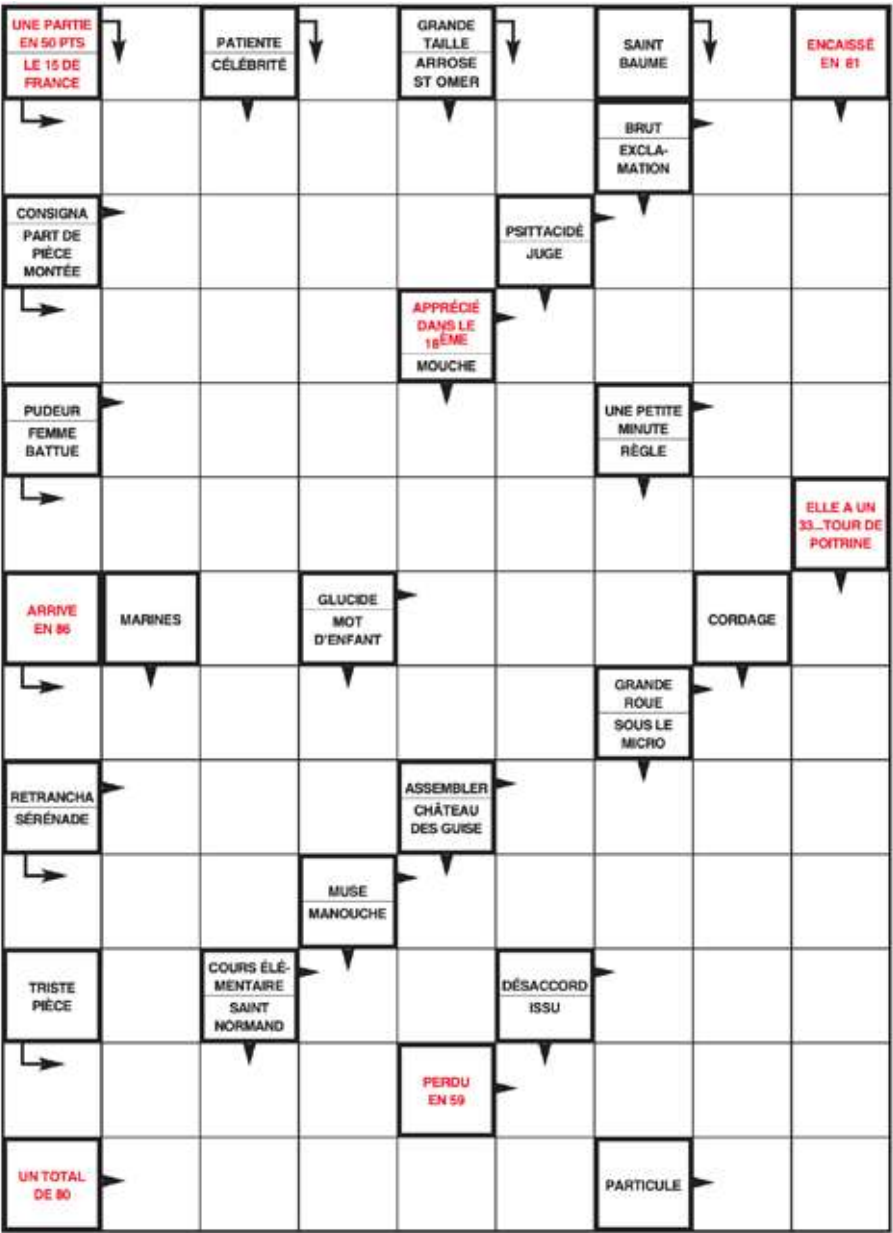
VERANDA

VERRUE

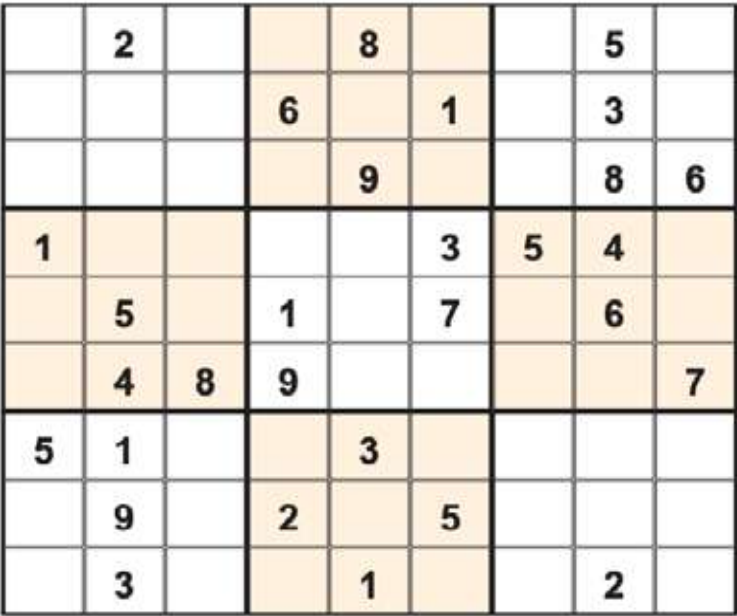
VIVIER



LES MOTS FLÉCHÉS



SUDOKO



SOLUTION LES MOTS FLÉCHÉS



SUDOKO - LES MOTS CROISÉS



Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi

Une soirée de musique arabo-andalouse avec Zakia Kara Torki

NASSIM TERKI

Lundi soir, la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi a accueilli la cantatrice Zakia Kara Torki pour un concert consacré à la musique algérienne. Dans cette salle connue à Alger, elle a proposé un programme autour des traditions arabo-andalouses et hawzi, dans une ambiance calme et chaleureuse. Dès le début, l'ambiance s'installe. L'orchestre accompagne avec précision. La chanteuse guide le public à travers plusieurs morceaux du répertoire classique. Sa voix est maîtrisée, avec des variations bien travaillées. Les instruments restent équilibrés, ce qui rend l'ensemble facile à suivre. Le programme comprend plusieurs pièces connues : « Ya racha el fetten », « Ya dow aÿyani », « Hanina », « Kouliftou bi badri », « Sali houmoumek », « Haninaya » et « Dire el akar ». Ces chansons sont interprétées avec soin. La chanteuse reste fidèle au style, tout en apportant sa touche personnelle. Un moment particulier marque la soirée avec la reprise de « Ya rayeh », rendue célèbre par Dahmane El Harrachi. Cette interprétation suscite une forte réaction dans la salle. Des spectateurs reprennent le refrain ensemble. Pendant tout le concert, le public reste engagé. Les applaudissements et les youyous accompagnent les morceaux. L'orchestre, avec le oud, les violons et les percussions, soutient la voix sans la couvrir. Dans la deuxième partie, les rythmes deviennent plus rapides, ce qui donne une ambiance plus festive. Cette soirée rappelle

Lundi soir, la cantatrice Zakia Kara Torki a animé un concert de musique arabo-andalouse et hawzi dans la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi. Entre morceaux classiques et reprise de « Ya rayeh » de Dahmane El Harrachi, la soirée a célébré le patrimoine musical algérien.



l'importance de la musique arabo-andalouse en Algérie. Ce répertoire reste présent et continue d'être transmis. Le parcours de Zakia Kara Torki montre cet engagement. Elle a été formée à l'école gharnatie de Tlemcen. En 1978, elle s'installe à Alger pour se consacrer à l'École

Sanâa. Elle rejoint l'association « El Djazaïria El Moussiliya », puis en 1980 « El Fakhardja », où elle apprend avec El Hadj Hamidou Djaïdir. En 1996, elle crée son propre orchestre et se lance en solo. Depuis, elle a enregistré sept albums qui couvrent les écoles de Tlemcen et d'Alger.

À Malmö, une présence algérienne remarquée au Festival du film arabe

La 16e édition du Festival du film arabe de Malmö, prévue du 10 au 16 avril en Suède, s'annonce favorable au cinéma algérien. Deux noms marquent cette sélection : le réalisateur Amine Ben Tamer avec son court métrage Victime zéro, et l'acteur Hassan Kachach, choisi comme membre du jury. Sur les 39 films issus de 14 pays arabes retenus cette année, l'Algérie est présente à la fois en compétition et dans le jury. Une double présence qui confirme une dynamique en cours dans le cinéma national. Produit en 2025, Victime zéro est un court métrage de fiction de 18 minutes. Le film s'intéresse à la dépendance et aux traumatismes. Il suit un jeune toxicomane pris dans un réseau criminel où des drogués sont utilisés pour livrer des enfants en échange de stupéfiants. Le personnage principal est

confronté à une situation extrême, livrer son propre petit frère sous la pression de son psychiatre. Le récit bascule lorsque l'on comprend que ce psychiatre est en réalité son père biologique. Cette révélation donne une autre lecture de l'histoire et pose des questions sur la responsabilité familiale et la transmission de la violence. Le film se distingue par une approche psychologique directe et un traitement sobre. Il aborde des thèmes lourds tout en restant ancré dans une réalité sociale identifiable. Sa sélection à Malmö marque une étape importante pour son réalisateur et son équipe. Dans le même temps, la nomination de Hassan Kachach au sein du jury des longs métrages de fiction attire aussi l'attention. L'acteur, connu du public algérien, a construit sa carrière sur plusieurs décennies. Sa présence dans ce jury international reflète une

reconnaissance au-delà du cadre national. Pour le cinéma algérien, ce type de participation reste important. Les festivals offrent une visibilité à l'étranger et permettent aux œuvres de circuler auprès de publics différents. Ils ouvrent aussi des échanges entre professionnels du secteur. Au fil des années, le Festival du film arabe de Malmö s'est imposé comme un espace de diffusion pour les productions du monde arabe en Europe, notamment en Scandinavie. Il sert de passerelle entre ces films et un public plus large. Dans ce contexte, Victime zéro et Hassan Kachach porteront la présence algérienne lors de cette édition. Une participation qui reflète un cinéma en mouvement, porté à la fois par de nouveaux réalisateurs et par des figures déjà installées.

Rédaction Culture

UN JEUNE ARTISTE QUI FAIT VIVRE LE PATRIMOINE MUSICAL ALGÉRIEN

Fouad Bennaï et le hawzi

Originaire de Béjaïa et installé à Cherchell, Fouad Bennaï fait partie de la nouvelle génération qui s'attache à préserver le patrimoine musical algérien. Né en juillet 1995, il s'est passionné très tôt pour les sonorités traditionnelles. Depuis six ans, il évolue au sein de l'association « El Kaïsaria » de Cherchell, où il affine sa voix et approfondit sa connaissance du hawzi et de la musique andalouse. Enfant, la musique occupait déjà une place centrale dans sa vie. « J'ai grandi dans un environnement où on écoutait beaucoup de musique traditionnelle algérienne, notamment le hawzi et l'andalou. Très jeune, je me suis mis à chanter lors de réunions familiales et d'événements locaux », explique-t-il. Sa passion l'a conduit à apprendre les bases du chant et du répertoire classique. L'intégration de l'association « El Kaïs-

saria » de Cherchell, il y a six ans, lui a permis de perfectionner sa voix et de découvrir toute la richesse du patrimoine andalou. Pendant le mois de Ramadhan, Fouad Bennaï a animé plusieurs soirées musicales. « Le mois de Ramadhan est très spécial pour les artistes. Les soirées prennent une dimension différente, car les gens sortent après l'iftar pour partager des moments de convivialité et de culture », raconte-t-il. À Koléa, l'accueil du public a été chaleureux : attentif, participatif, certains spectateurs reprenant même les chansons. Ces moments, souligne l'artiste, donnent beaucoup d'énergie et permettent de perpétuer une tradition où la musique accompagne les rencontres et le partage. L'intérêt pour ces styles semble croissant, y compris parmi les jeunes. « Je pense que le public redécouvre la valeur de ce patrimoine. Pendant un cer-

tain temps, ces styles étaient surtout associés aux anciens, mais aujourd'hui beaucoup de jeunes artistes les revisitent tout en respectant leur essence. La musique fait partie de notre identité culturelle », explique Fouad Bennaï. Selon lui, lorsqu'elle est bien interprétée, cette musique touche toutes les générations et suscite un réel intérêt, y compris auprès de ceux qui la découvrent pour la première fois. « L'andalou et le hawzi sont des univers très vastes qui demandent beaucoup de travail et de rigueur ». « Je voudrais participer à «davantage» de festivals et de rencontres afin de partager ma passion avec un public plus large ». À long terme, « j'aimerais enregistrer des «productions» qui mettent en valeur ces styles et apporter ma touche personnelle. L'essentiel est de rester fidèle à l'authenticité de cette musique tout en la faisant vivre ».

Prix Assia Djebar

Ouverture des candidatures pour l'édition 2026

L'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité a annoncé, mardi, le lancement des candidatures pour la 8e édition du Prix Assia Djebar du roman, au titre de l'année 2026. Créé en hommage à la romancière Assia Djebar, ce prix distingue des romans écrits en arabe, en tamazight ou en français. Les ouvrages doivent être publiés par des maisons d'édition algériennes agréées. Les conditions sont précisées dans le communiqué. Les livres candidats doivent avoir été édités entre le 14 avril 2024 et le 18 avril 2026. Ils doivent présenter un travail original, répondre à des critères de qualité littéraire et ne pas avoir déjà reçu de distinction. La période de dépôt est fixée du 18 mars au 18 avril 2026, avant 16h00. Les éditeurs doivent remettre douze exemplaires de chaque ouvrage, accompagnés d'une version numérique, au siège de l'ANEP, situé au 50 rue Khalifa Boukhalfa à Alger. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site officiel du prix ainsi que sur sa page dédiée. À travers cette nouvelle édition, l'ANEP indique vouloir encourager la production romanesque nationale et renforcer la place de la littérature algérienne, en Algérie comme à l'étranger.

Prix Ali Maâchi

Le délai de candidature prolongé jusqu'au 31 mars

Le ministère de la Culture et des Arts a annoncé, mardi, la prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs Ali Maâchi, au titre de l'édition 2026. Initialement fixé au 15 mars, ce délai est désormais repoussé au 31 mars. Dans son communiqué, le ministère explique que cette décision vise à « permettre au plus grand nombre possible de créateurs de déposer leurs œuvres ». Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 18 à 35 ans. Les participants peuvent déposer leurs dossiers auprès des directions de la culture et des arts des wilayas ou via la plateforme numérique dédiée.

Le prix concerne plusieurs domaines. Du côté littéraire : roman, poésie et texte de théâtre. Pour les arts : musique, arts lyriques et chorégraphiques, cinéma et audiovisuel, théâtre et arts plastiques. Le dossier de candidature doit contenir plusieurs éléments : une demande manuscrite, une déclaration sur l'honneur attestant que l'œuvre appartient bien au candidat, un CV avec une présentation de ses travaux, ainsi qu'un exemplaire de l'œuvre accompagné d'une fiche technique. Créé en 2006 par décret présidentiel, ce prix distingue chaque année les trois premiers lauréats dans chaque discipline. Il est remis le 8 juin, à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste. À travers ce dispositif, les autorités cherchent à encourager la création chez les jeunes artistes et à offrir une visibilité à leurs travaux.

Trait d'esprit

“Je me félicite toujours du hasard qui nous a porté à aimer la lecture... C'est un magasin de bonheur toujours sûr et que les hommes ne peuvent nous ravir.”

Sthendal

Le président de la République opère un mouvement partiel dans le corps diplomatique et consulaire

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a opéré, hier, un mouvement partiel dans le corps diplomatique et consulaire, portant sur la nomination de dix-neuf ambassadeurs, de cinq consuls généraux et de deux (2) consuls, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a géré, ce jour, un mouvement partiel dans le corps diplomatique et consulaire, portant sur la nomination de dix-neuf ambassadeurs, de cinq consuls généraux et de deux consuls», lit-on dans le communiqué.

Ce mouvement s'inscrit dans le



cadre des «efforts continus visant à insuffler une dynamique renouvelée à l'action diplomatique et consulaire, afin de garantir la défense des intérêts de l'Algérie sur la scène internationale et d'assurer une prise en charge optimale des préoccupations de la communauté nationale à l'étranger», conclut le communiqué.

Le Sénégal accuse la CAF de corruption et exige une enquête internationale

La Gouvernment sénégalais a réagi vivant après la décision controversée de la Confédération africaine de football (CAF) de retirer au pays son titre de champion de la CAN 2025 pour l'attribuer au Maroc. Il dénonce une « tentative de dépossession injustifiée ». Dans un communiqué cinglant publié hier, la porte-parole du gouvernement, Marie Rose Khady Fatou Faye, qualifie cette décision de « gravité exceptionnelle » et de « grossièrement illégale ». Mais Dakar ne s'arrête pas là. Le gouvernement va plus loin en exigeant l'ouverture d'une enquête internationale indépendante pour soupçons de corruption au sein des instances dirigeantes de la CAF. Une

accusation lourde de conséquences, qui jette une ombre sur la crédibilité de l'institution et relance les polémiques autour des attributions des grandes compétitions africaines. Le titre de champion de la CAN 2025, initialement attribué au Sénégal, devient ainsi le symbole d'un nouveau scandale sportif, où les intérêts politiques et économiques semblent primer sur le mérite et la transparence. Le Sénégal refuse de tourner la page. Et cette fois, c'est la justice internationale que Dakar appelle à la rescousse. La CAF, déjà souvent critiquée pour son manque de transparence, se retrouve une fois de plus sous le feu des projecteurs et des soupçons.

Université d'Oran 1 Lancement d'une chaîne de communication

L'Université d'Oran 1 «Ahmed Ben Bella» a lancé une chaîne de communication universitaire dans le but de renforcer la communication pratique entre les différentes Facultés et Instituts, et de consolider la formation des étudiants, en particulier dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, à-on informé de cet établissement universitaire.

La Faculté des sciences humaines a supervisé la réactivation du studio de l'Université, avec le lancement sur Youtube et les réseaux sociaux de la chaîne « UO1Channel », une chaîne audiovisuelle représentant « un projet stratégique visant à renforcer la communication pratique entre les différentes facultés et instituts, afin d'anciens étudiants et de diffuser diverses activités scientifiques et culturelles », a indiqué le service de communication du même établissement universitaire. Cette réalisation s'est appuyée

sur une infrastructure existante et des équipes d'enseignants formateurs, avec la participation d'étudiants de différents départements et spécialités, pour produire des programmes variés, des forums et des cours pédagogiques, ce qui permettra à l'Université de s'ouvrir plus à la société et à l'environnement économique, selon la même source.

Le lancement de cette chaîne universitaire à l'Université d'Oran 1 représente un lien en avant pour cette université, qui a réalisé ce projet et l'a bien équipé dans le but de former les étudiants des sciences de l'information et de la communication dans les domaines de la photographie, du montage, de la présentation et de la réalisation, tout en cherchant à préparer des programmes au service de l'étudiant, à travers la présentation de cours à distance, de reportages et de couverture d'événements et de manifestations scientifiques, à-on noté.

Le Musée maritime lance « Ateliers du Printemps 2026 » : un festival créatif pour les enfants

À partir du 24 mars, le Musée public national maritime inaugure son nouveau programme d'animation culturelle dédié aux jeunes visiteurs : « Ateliers du printemps 2026 ». Une série d'activités éducatives et artistiques conçues pour éveiller la curiosité des enfants tout en leur faisant découvrir le patrimoine maritime. Le coup d'envoi sera donné avec un atelier de modelage de poterie, prévu le 24 mars, suivi le 30 mars d'activités thématiques autour de la mer, telles que la fabrication de bateaux en papier et

d'autres ateliers artistiques. Le 2 avril, les jeunes participants pourront s'initier à la création de mosaïques et de colliers, avant de profiter de visites guidées spécialement organisées durant les vacances de printemps. Ce programme vise à sensibiliser les enfants à l'histoire maritime tout en stimulant leur imagination et leur créativité dans un cadre ludique et pédagogique. Une occasion unique pour les familles de découvrir le patrimoine tout en partageant des moments de convivialité.

JOURNAL L'EXPRESS

Nouveau numéro de téléphone :

028 26 99 24

L'EXPRESS

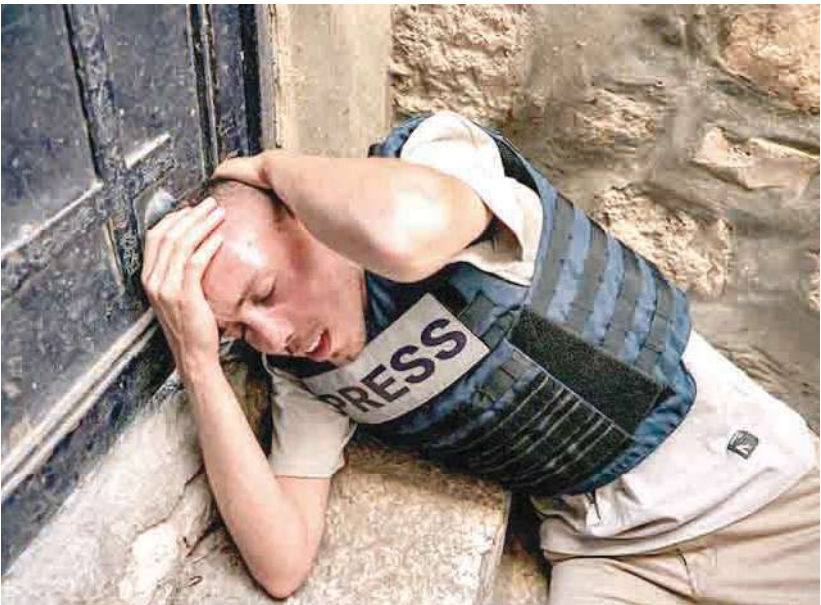
PALESTINE OCCUPÉE

La presse palestinienne sous pression

À l'approche de l'Aïd, la tension ne cesse de monter à Jérusalem, où les forces d'occupation israéliennes multiplient les pressions contre les journalistes palestiniens.

Le Syndicat des journalistes palestiniens, basé à Ramallah, tire la sonnette d'alarme : ces attaques visent à étouffer la vérité, à monopoliser le récit médiatique dans la ville sainte et à réduire au silence ceux qui tentent d'en rendre compte.

Selon leur rapport, les mois de janvier et février 2026 ont été marqués par une intensification des violations. Arrestations, interrogatoires musclés, expulsions de la mosquée Al-Aqsa, interdictions de couvrir les événements, agressions en plein reportage, et blocages de sites médiatiques. La liste est longue. La répression s'est aussi concentrée sur les journalistes eux-mêmes, avec des décisions d'expulsion à l'encontre de figures comme Mohammad Al-Sadiq, Mohammad Abu Sanina, ou encore Maysaa Abu Ghazaleh, qui a été expulsée pour six mois. Les autorités israéliennes n'ont pas hésité à arrêter ou à interroger des journalistes sur place, notamment Ibrahim Al-Sanjlawi et Ahmed Jalajel, alors même qu'ils couvraient la situation autour de la mosquée. Le 27 février, des expulsions collectives ont été ordonnées dans le but de réduire la présence médiatique pendant le Ramadan. La photographe Nasrin Salem, arrêtée lors d'une couverture, a été soumise à des conditions strictes pour sa libération, incluant amendes, caution élevée, assignation à résidence, interdiction d'utiliser les réseaux sociaux et expulsion de la mosquée. La journaliste Nawal Hijazi, quant à elle, a été arrêtée près du camp de Shuafat avant d'être relâchée sous caution. Sur le terrain, la liberté de couvrir les événements est sévèrement limitée. Les journalistes ont été empêchés d'accéder à des sites clés comme le point de contrôle de Qalandiya, et certains ont été victimes de gaz lacrymogènes ou de grenades assourdissantes lors de leur reportage à Kafr Aqab. Plusieurs ont été contraints de quitter précipitamment les lieux sous la menace d'armes. Par ailleurs, cinq sites d'information à Jérusalem, dont « Midan Al-Quds » et « Al-Asima », ont été interdits de diffusion sous prétexte de « soutien au terrorisme ». Une mesure qui illustre la volonté de réduire l'espace médiatique palestinien, notamment durant cette période sensible. Le syndicat des journalistes palestiniens dénonce ces pratiques comme une atteinte grave à la liberté de la presse, et appelle la communauté internationale à



intervenir d'urgence pour protéger ces professionnels qui risquent leur vie pour faire entendre la voix de leur peu-

ple. À Jérusalem, le combat pour l'information indépendante semble plus que jamais en péril.

R. N.

الجمعية الوطنية للتواصل
National Association for Communication

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ENTREPRISE NATIONALE DE COMMUNICATION, D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS AU CAPITAL SOCIAL DE 7.750.000.000 DA

Direction Centrale Marketing et Communication
REF/ N° 357 DCMC 2026

Communiqué de presse

Lancement de la huitième édition du Grand Prix Assia Djebbar du Roman pour l'année 2026

L'Entreprise National de Communication, d'Édition et de Publicité annonce l'ouverture des candidatures pour la huitième édition du Grand Prix Assia Djebbar du roman pour l'année 2026, cette prestigieuse manifestation littéraire qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation de la création romanesque algérienne et de l'hommage à l'une des figures les plus emblématiques de la littérature Algérienne.

Ce prix concerne les romans écrits en arabe, en amazigh ou en français, publiés par des maisons d'édition algériennes, à condition que leur date de publication soit comprise entre le 14 avril 2024 et le 18 avril 2026.

La date de dépôt des œuvres candidates est fixée du 18 mars au 18 avril 2026, avant 16h00. Les œuvres candidates doivent se distinguer par leur originalité et leur excellence dans le contenu, et ne doivent pas avoir déjà remporté d'autres prix, afin de préserver la crédibilité de la compétition et les valeurs d'excellence.

L'ANEP invite également les maisons d'édition concernées à déposer douze (12) exemplaires et une version électronique de chaque œuvre candidate au siège situé au : 50 rue Khalifa Boukhalifa, Alger, P. BP 355, et ce, au plus tard le 18 avril 2026. Pour plus de détails, vous pouvez visiter le site web du prix : www.prixassiadjebbar.dz
Ou visiter la page officielle : Grand Prix Assia Djebbar Du Roman - الجائزة الكبرى آسيا جبار للرواية
Ou contactez-nous au numéro suivant : 0657601885

L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité renouvelle son invitation à tous les acteurs du milieu littéraire à participer à cette édition, qui est devenue un rendez-vous culturel majeur et une tribune pour célébrer la créativité romanesque nationale, renforçant ainsi l'éclat de la littérature Algérienne sur les plans national et international.